

JOURNAL HELVÉTIQUE,

O U

ANNALES LITTÉRAIRES

ET POLITIQUES

DE l'Europe , & principalement de la Suisse.

D É D I É A U R O I.

. . . . *Prosit nostris in montibus ortum.*

Enéide , liv. IX.

M A R S 1782.



A N E U C H A T E L ,

De l'Imprimerie de la Société Typographique.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



JOURNAL DE NEUCHÂTEL

Histoire des campagnes de Gustave-Adolphe en Allemagne, &c. Par M. le chevalier de GRIMOARD. Neuchâtel, Société Typographique, 1782. Introduction, 156 pages in-fol.

GUSTAVE-ADOLPHE méritait pour le moins autant que Charles XII d'avoir un historien. Non moins courageux avec plus de sagesse, non moins étonnant avec moins de témérité, il a fait des choses plus réellement grandes. De rapides exploits de Charles XII il n'est resté qu'un vain souvenir ; ce conquérant a disparu, & la trace même de son passage s'est effacée. Il n'en a pas été de même de Gustave, & ses victoires ont produit un changement durable. Avec des forces très-inférieures, il arrêta le cours des succès de la maison d'Autriche, protégea contr'elle la liberté de l'Empire, raffermir la constitution germanique ébranlée, fut le soutien de la religion réformée, déjà presque expulsée de l'Allemagne. Charles XII mourut en insensé, & Gustave en héros, au sein de la victoire, comme un

A ij

autre Epaminondas. Grand guerrier , grand général , grand monarque , il fut le FRÉDÉRIC de son siècle , le restaurateur de l'art militaire , & l'admiration de l'Europe.

Mais il y a cent cinquante ans qu'il n'est plus ; il n'a point eu d'Homère pour le chanter , ni de Voltaire pour écrire son histoire ; & sa gloire semble vieillir. M. le chevalier de Guimard entreprend de lui rendre son éclat ; & il faut convenir que l'histoire moderne offre peu de sujets aussi intéressans que celui-ci.

La fameuse guerre qui désola pendant trente ans la malheureuse Allemagne , & dans laquelle Gustave intervint , me paraît avoir beaucoup de rapports avec la guerre de Péloponèse. Même intérêt & même embarras. Une multitude de petits états y prennent part avec plus ou moins de forces & de confiance , presque chacun d'une manière différente & par différens motifs : à peine la face des affaires est-elle un instant la même ; on change de parti selon les circonstances. Il faut que l'historien démêle avec art le jeu de mille ressorts qui produisent de continuelles variations dans les mouvemens de cette machine si compliquée.

Chaque campagne présente des opérations militaires très-multipliées , mais pour la plupart fort peu décisives : un grand nombre de petits corps , tantôt dispersés , tantôt réunis , tantôt vainqueurs , tantôt vaincus , pillent alternativement l'une ou l'autre des parties

de l'Empire, ont de petits succès, font de petites pertes & les réparent, disparaissent & reparaissent tout-à-coup, emportent quelque place de peu d'importance & la perdent bientôt après. Tout cela forme un tableau animé & confus qui attache, mais qui fatigue.

Les chefs de ces différens corps ont presque tous quelque chose de caractéristique & de singulier, qui mérite qu'on les fasse connaître : Mansfeld, Tulli, Valsestein, Christian de Brunswick n'étaient point des hommes ordinaires; ils intéressent par leur courage, par leurs intrigues, par leurs manœuvres, par leurs ressources, par leur opiniâtreté, par la variété de leur fortune. Aucun d'eux n'est grand homme, si l'on veut : mais tous ont une physionomie à part, & distinguée du commun.

Joignez à ce que nous venons de dire, que toutes ces opérations militaires, déjà si variées, sont encore entre-mêlées de négociations continuelles tout aussi variées; en sorte que l'historien est sans cesse obligé d'entrecouper sa narration, de suspendre, d'interrompre & de reprendre le récit des combats, ou celui des affaires : ce qui fait comme un double tableau mouvant, qu'il faut ne perdre jamais de vue; & chaque mouvement de l'un des deux tableaux a dans l'autre son mouvement correspondant.

Ajoutez à cela une manière de faire la guerre toute différente de la nôtre : des armées peu nombreuses qu'on licenciait en tems de paix, qu'on recrutait aisément.

A iij

ment , après une défaite , de payfans attirés par l'espoir du pillage ; des troupes mal exercées & sans discipline , qui ne campaient guere qu'en présence de l'ennemi , qui subsistaient aux dépens du pays où elles se cantonnaient , & changeaient de poste quand elles n'y trouvaient plus rien : une petite guerre très - meurtrière ; des escarmouches sans nombre , aucune connaissance de l'art militaire ; une scène affreuse de brigandage , de dévastation , de carnage . . . & vous pourrez sur tout cela vous former une idée assez juste de l'espece d'intérêt qui regne dans cette histoire , des difficultés qu'elle présente à l'historien , & en même tems de ses rapports marqués avec la guerre du Péloponèse.

Ce morceau d'histoire n'a donc point la majesté imposante de l'histoire romaine , qui , lors même qu'elle est écrite médiocrement , frappe l'imagination par la grandeur des événemens & des intérêts , par l'importance que semblent recevoir tous les moindres faits de leur rapport plus ou moins éloigné avec les hautes destinées de ce peuple , devant lequel les monarques s'humiliaient , venaient plaider leur cause , établir leurs droits , justifier leur conduite , & subir leur jugement. Quelle histoire ! Il n'en fut , & (il faut l'espérer pour l'univers) il n'en sera jamais de pareille. Elle est sublime par elle-même , & *mole sua stat*. Le bon Rollin , le vieux Coeffeteau l'ont écrite , & elle est restée assez sublime dans leur narration pour s'y faire lire par

préférence à toutes nos histoires modernes. Vertot n'a jamais à mon gré plus d'élévation & de vraie dignité que dans ses *Révolutions de la république romaine* ; ni Bossuet , que dans le magnifique chapitre de son Histoire universelle , où il expose *les causes de la grandeur & de la décadence des Romains* , auxquelles Montesquieu , dans l'ouvrage qu'il nous a donné sous ce titre , ne me paraît avoir ajouté qu'un petit nombre d'idées plus fines que profondes , & un développement assez peu nécessaire.

Si la guerre de trente ans n'a rien de la dignité de cette histoire unique en son genre , elle a en échange tout l'intérêt de l'histoire intérieure de la Grece. Elle n'attend qu'un Thucydide.

Vous me demanderez sans doute si M. le chevalier de Grimoard est ce Thucydide ? Non ; & si l'on peut juger de l'ouvrage par l'introduction , il n'a pas cherché à l'être. La précision , la gravité sentencieuse , l'énergie par laquelle l'ancien historien s'est étudié à ennoblir son récit , vous ne les retrouverez pas dans l'auteur moderne : celui-ci ne fait qu'une relation toute nue ; il raconte & ne peint jamais.

Toutes les fois que les anciens historiens peuvent être poètes , ils le sont. Ils n'omettent aucun de ces petits détails qui font tableau , & qui vous rendent comme présent à l'action. Ils ne laissent échapper aucune occasion d'offrir une image un peu vive. Ont-ils à décrire un pays ? leur description , quelque géogra-

phique & savante qu'elle soit , ne manque jamais d'être gracieuse & fleurie ; c'est une peinture. Parlent-ils de quelque phénomène de la nature , d'un vent impétueux , d'une pluie abondante , de la nuit tombante qui sépare deux armées , qui favorise une retraite ou une attaque , de la tempête qui disperse une flotte ? ils semblent s'arrêter avec complaisance sur ces objets naturellement poétiques , leurs expressions soignées , élégantes , recherchées , annoncent le dessein de peindre. S'agit-il d'un combat ? leur style s'anime & s'élève ; ils voudraient vous faire suivre de l'œil tous les mouvemens des armées ; au milieu de la mêlée ils ne vous laissent pas perdre de vue les personnages principaux ; vous savez où ils sont & ce qu'ils y font : vous êtes sur le champ de bataille ; vous voyez tout. Vous entendez les cris des blessés & les gémissemens des mourans ; vous êtes témoin de la joie des vainqueurs & de la consternation des vaincus ; vous n'ignorez aucune des circonstances qui ont retardé , rendu douteuse ou déterminé la victoire. Le narrateur habile a le grand art de vous intéresser ainsi continuellement , de vous faire prendre part à tout.

Ces heureux développemens , ménagés avec assez de sagesse pour qu'on n'ait pas le droit de les accuser d'emphase ou d'affectation , sont la magie du style des anciens historiens ; ils ne s'arrêtent guère à ce qui n'est pas susceptible de ces ornemens de la narration : semblables à cet égard aux poètes , ils négligent des détails ingrats.

. Et quæ
Desperant tractata nitefcere posse , relinquunt.

En cela M. le chevalier de Grimoard ne les a point imités. Les marches & les contre-marches des armées, les campemens, la prise & la reprise des petites places les moins importantes, dont souvent les noms barocs & raboteux augmentent encore le désagrément que causent au lecteur ces minuties impossibles à retenir : il ne fait grace de rien. C'est écrire un journal, & non pas une histoire. Il suit en effet l'ordre des tems avec une si scrupuleuse exactitude, que la date des jours se lit en marge ; ce qui donne un peu trop à son histoire l'air d'une compilation de gazettes, mais bien faite, généralement bien écrite, & toujours intéressante.

L'historien n'a pas sans doute les privileges du poëte ; sa route est tracée, il doit la suivre, &

Pour prendre Dôle, il faut que Lille soit rendue.

Cependant on veut que sa démarche ait, même le long de cette route tracée, quelque chose de cette aisance sans laquelle il n'y a point de dignité ; qu'il la précipite ou la ralentisse à son gré ; qu'il ne s'avance pas si fort à pas comptés.

J'ai parlé des noms barocs ; & certainement ce petit désavantage peut être mis en ligne de compte. Il est triste d'avoir pour personnages *Halberstadt*, *Dietrichstein*, *Jägerndorf*, le Transylvain *Butlem-Gabor* : il est fâcheux d'avoir à parler des princes *Jean-Sigis-*

mond, Jean - Guillaume, & Volfgang - Guillaume.

Ces noms font grimacer la muse de l'histoire.

La Bohème & la Hongrie sont des contrées où elle se trouve étrangère : la raboteuse Moravie n'est pas un pays qu'elle aime à parcourir. Quelles places inexpugnables que *Krumlau*, *Deutschbrod*, *Klattau*, *Prachakits*, *Schittenhoffen*, *Strakonitz*, & *Rokitzen* ! Et *Znaim*, & *Hradisch*, qu'on ne fait comment prononcer ! Et tant d'autres qui reviennent à chaque page avec un nom tout aussi barbare ! Si du moins, comme dans les historiens grecs & latins, un léger changement & une terminaison conforme au génie de la langue en adoucissaient, en facilitaient un peu la rude prononciation ! Mais cette licence nous est interdite. Notre seule ressource est donc d'éviter, autant qu'il est possible, de hériffer le style de ces noms, pour ne pas écorcher si fort l'oreille du lecteur français. . . Et ne croyez pas que je plaisante ; ceci est plus sérieux & plus digne d'attention que vous ne l'imaginez peut-être.

Nous avons lu avec plus de plaisir dans cette introduction ce qui concerne les négociations que ce qui n'a rapport qu'à la guerre. L'historien fait très-bien connaître les différens caractères, les différens intérêts & les différentes dispositions de tous les princes & de tous les états, Allemands ou étrangers, qui ont pris quelque part dans cette longue querelle ; & l'Eu-

rope entière y prit part. Elle agita tout le nord ; la France la fomenta ; la Hollande y fut mêlée ; l'Angleterre contribua à l'entretenir ; le Turc , qui était à peu près pour les petits états de l'Allemagne ce que fut le roi de Perse pour les petits états de la Grece , voisin redouté , dont on sollicitait quelquefois l'alliance , fit des tentatives , des incursions , & l'on se tint toujours en garde contre lui. M. le chevalier de Grimoard parle de tout cela & en parle bien. On voit qu'il possède parfaitement son sujet.

En général , il nous paraît qu'il ne laisse rien à désirer du côté des qualités essentielles & fondamentales. Il est fidele , exact , impartial , & sur-tout bien instruit , puisque son histoire sera composée sur les mémoires originaux & authentiques , tirés des archives de Stockholm.

Son style n'orne pas ce qu'il raconte , [a] mais il ne le gâte pas. Il est simple & clair , il est sans prétention ; il est français , & pour l'ordinaire assez exact. . . Nous nous permettrons ici quelques observations très-minutieuses , mais que nous croyons justes , & qui ont peut-être leur utilité.

L'auteur ne s'applique pas assez , selon nous , à trouver & employer toujours précisément le mot propre ;

[a] Il se peut au reste que le style de l'histoire soit différent de celui de l'introduction. Ce n'est jusqu'ici qu'un filet d'eau : nous le verrons peut-être devenir fleuve & couler à plein canal.

il est vrai que cette négligence lui est commune avec presque tous les écrivains de nos jours : mais il n'est pas moins vrai qu'il n'y a que le mot propre qui satisfasse le lecteur. Au haut de la page 8, par exemple, vous lirez que les protestans étaient *frustrés* des charges : il fallait dire simplement *exclus*. Ce seul exemple suffira.

Je n'en rapporterai encore qu'un seul du peu de soin que prend l'auteur de soutenir son style. Il se sert quelque part de la phrase, *suivre les errements* ; phrase de gazete ou de chicane, proscrire dans le style noble, & sur laquelle Boileau se récrie si fort : « *suivre les errements !* Juste ciel ! quelle langue est-ce là ? ... » Je ne me ferais pas grand scrupule d'employer cette expression dans un journal (& peut-être même ai-je tort en cela) ; mais je ne m'en servirais assurément pas dans une histoire.

Autant ces mots dégradés sont à éviter, autant il importe de ne pas employer hors de propos quelque-une de ces formules nobles, mais usées, qu'on pourrait comparer à de vieux habits de gala, qui ne parent plus, & qui donnent quelquefois à ceux qui les portent, un air d'importance ridicule. Je me ferai mieux comprendre en citant l'endroit que j'ai en vue : c'est celui où l'historien dit, p. 138, que le chapeau de Gustave tomba au pouvoir des ennemis : ne semble-t-il pas qu'il s'agit d'une prise fort considérable ?

Dans notre langue, cet écueil est très-difficile à

éviter : elle est remplie de ces phrases malheureuses , qu'un trop fréquent usage a dégradées de leur noblesse ou dépouillées de leur agrément. Ni *ces astres lumineux qui roulent si majestueusement sur nos têtes* , ni *les fleuves majestueux* , ni *les sombres forêts* , ni *les prairies émaillées de fleurs* , ne nous plaisent plus , même dans les poètes. On est pris ; & ce n'est plus guere que dans la gazette qu'on *tombe au pouvoir des ennemis* : on ne *reçoit plus le jour* ; on naît , on vient au monde tout vulgairement ; & la langue des écrivains se simplifie & s'appauvrit tous les jours. Il en est ici comme de la politesse & de la parure : comme elles , le style noble a un progrès insensible , qui le ramène à la simplicité ; & peut-être à la fin une décadence , qui le rapproche trop du point d'où l'on était parti. . . Je ne fais si je m'exprime assez nettement : mais on entendra bien ma pensée.

Un des grands embarras de ceux qui écrivent , est souvent encore de varier les expressions. En parlant de la même personne , on voudrait pouvoir éviter à la fois , & la continuelle répétition du nom propre , & le retour éternel du secourable pronom *il* , dont les secours trop multipliés finissent par devenir importuns. Comment faire ? On se tourne de tous côtés pour chercher des synonymes. Le malheur est , qu'on ne trouve ordinairement rien qui vaille , & que ces vice-auxiliaires embrouillent tout. S'agit-il du prince Christian , duc du Brunswick , administrateur d'Hal-

berstadt , qui commande une 'petite armée protestante? Si vous l'appellez tantôt *Christian*, tantôt *le prince*, & tantôt *le duc*, tantôt *Brunswick*, & tantôt *Halberstadt*, & quelquefois *le général protestant*, toute cette belle variété ne servira qu'à me désorienter, & je ne saurai plus où j'en suis. A quoi bon tant de relatifs?

N'en ayez qu'un : mais qu'il soit bon ;

qu'il soit propre à celui dont vous parlez ; qu'il ne se rapporte jamais qu'à lui , & le distingue de tout autre.

Par la même raison , nous n'aimons point à trouver si souvent *le monarque*, qui est tantôt l'empereur, tantôt Gustave , tantôt le roi de Suede, celui de France , ou celui d'Angleterre. De plus , cette épithète tient un peu de cette fausse dignité de style , de cette majesté triviale dont nous parlions tout-à-l'heure.

Nous sentons , autant que personne , tout ce qu'il y a de petit dans ces remarques , & nous en demandons pardon à l'auteur & aux lecteurs. *In tenui labor*. Mais c'est notre métier ; & , après tout , ces minuties ne font point à négliger.

Avant que de finir , rapportons une petite anecdote , qui sera apparemment bien plus au gré de nombre de lecteurs que toutes nos discussions critiques.

La guerre de trente ans commença par le soulèvement des paysans de Bohême , gens incivils & grossiers , qui jeterent par la fenêtre quelques-uns de leurs magistrats. Ceux-ci tombèrent le plus heureusement

du monde dans les fossés du château. Mais M. Fabricius , qui n'était que secrétaire du conseil , étant tombé sur son excellence le baron de Slabata , conseiller ou même président , on assure que le révérencieux secrétaire , fidele à l'étiquette jusque dans sa chute , demanda bien humblement pardon à son excellence de la liberté qu'il avait prise de tomber sur lui. C'est un bel exemple de sens froid & de civilité.

En voilà assez sur un ouvrage qu'on lira sûrement avec plaisir ; & avec d'autant plus de plaisir , que l'édition est magnifique , & ne laisse rien à désirer pour la netteté , l'élégance & la correction : je ne pense pas qu'il s'en fasse de plus belles. Cela est gracieux pour un auteur : car enfin , quand on est auteur , il est agréable de se voir bien imprimé ; c'est une petite jouissance d'amour-propre. Alexandre ne vouloit être peint que par Apelle.

Mais l'orthographe ! l'orthographe ! ... Est-il bien décidé qu'on prononce *Hongrais* & *se roidir* ? Cela me paraît tout au moins fort douteux. Qu'on nous rende l'antique *oi* qui laissait la chose indécise. C.



*Réflexions sur quelques points de nos loix , à l'occasion
d'un événement important : par M. SERVANT ,
ancien magistrat. Genève, 1781.*

VOICI une nouvelle piece au procès, depuis si long-tems intenté au nom de l'humanité à nos loix criminelles , à ces loix ennemies qui exposent l'innocence à devenir la victime des événemens & de l'opinion.

L'affaire dont il s'agit , s'est passée en provinces ; elle a eu peu d'éclat ; on en a raisonné avec indifférence & légèreté ... & c'est un pere de famille accusé d'avoir empoisonné de sens froid sa femme & ses enfans , pour empoisonner aussi un ancien ami , un vieillard qui passait la moitié de sa vie avec lui ; & cela pour le voler ! Quelle horrible complication de noirceur & d'infame bassesse ! C'est une accusation qui , bien prouvée , déshonorerait en quelque sorte la nature elle-même ; à la Chine , tout l'empire consterné prendrait le deuil : en France , cela n'a presque pas fait sensation. M. Servant s'en indigné , & il a bien raison.

Pour moi , en lisant cet écrit , j'ai partagé l'émotion de l'auteur ; j'ai éprouvé comme lui , *je ne sais quelle terreur secrète* , & je me suis dit cent fois : « ai-je la moindre certitude que jamais rien de semblable ne m'arrive ? »

m'arrive ? . . . » Affreuse incertitude , dont je ne vois pas que personne puisse s'affranchir !

Commençons par rapporter le fait. « Raconter d'abord , & raisonner ensuite , est , comme le dit très-bien l'auteur , la meilleure méthode d'instruire. » C'est se conformer à la marche naturelle de l'esprit humain , au goût général des hommes. . . « Dites-leur , *je vais raisonner , donnez-moi de l'attention* : ils s'enfuient. Dites , *je vais raconter , il ne faut qu'écouter* ; ils s'approchent. . . » Racontons donc.

M. de Vocance était un homme riche , apparenté , considéré ; c'était un ancien magistrat du parlement de Grenoble. Sa jeunesse n'avait pas été exempte d'erreurs ; il avait , comme chacun , ses défauts & ses faiblesses : mais jamais en aucun tems le soupçon flétrissant du crime ne s'était attaché à lui. La bassesse & la méchanceté lui furent toujours étrangères.

M. de Bouvard , parent de sa femme , vieillard infirme & septuagénaire , avait toujours passé pour son meilleur ami ; & vivait chez lui chaque année pendant six mois. Celui-ci n'était pas riche : mais enfin il avait voulu disposer d'une partie de ses biens en faveur des enfans de M. de Vocance , & M. de Vocance l'avait refusé.

Un soir , en février 1781 , M. de Bouvard demanda pour le lendemain du café aux jaunes d'œufs ; ce déjeuner était son régal. Le lendemain venu , on le prépare ; on sucre les œufs de cassonade abon-

Mars 1782.

B

damment, comme il le faut pour que ce café soit bon. Madame Vocance en prend elle-même, en donne à ses enfans en présence de leur pere, qui ne déjeûnait jamais, se trouve mal, se croit empoisonnée, envoie chez M. de Bouvard, qui est plus mal encore, & qui meurt après douze heures de tourmens. On n'y conçoit rien ; on fait appeller le chirurgien du village ; on cherche le poison, & il se trouve enfin qu'il y a de l'arsenic dans la cassonade.

Cependant les domestiques avaient fait aussi du café, qu'ils avaient sucré, mais beaucoup moins, de la même cassonade, dont la femme-de-chambre avait mis à part pour eux un morceau solide, par conséquent très-peu mêlé d'arsenic, dont l'effet aurait d'ailleurs été corrigé par le lait, son contre-poison le plus efficace, dont ils inonderent leur café. Ils n'en furent donc pas malades.

M. de Vocance, inquiet pour sa femme & ses enfans, fait venir un médecin habile : on cache à madame de Vocance la mort de funeste présage de son infortuné parent ; on l'ensevelit à petit bruit. La justice fait ses informations, dont le résultat se borne aux faits que nous avons rapportés. Tout est en règle & paraît fini.

Vous plaignez M. de Vocance ?... Vous allez le plaindre bien plus encore.

Quelque tems s'écoule, & un bruit sourd s'élève ;

on commence par des soupçons confus ; on forge bientôt de nouvelles circonstances. La calomnie fait entendre sa voix effrayante , que répète & grossit encore l'écho de l'opinion. On va fouiller dans la conduite & dans le caractère de l'homme suspecté ; on *émette* sa vie ; on pénètre d'un regard curieux & malin dans le secret de sa maison. . . . Car où sont les murs que ne perce point l'œil indiscret & incertain d'une maligne curiosité ? L'un dit que M. de Vocance est un homme dur ; l'autre , qu'il n'aime point sa femme , qu'il l'a négligé , qu'il mène une vie dissipée ; un troisième au contraire attribue à la jalousie cet empoisonnement dont on ne doute déjà plus , dont il ne s'agit plus pour le public que de trouver la cause ; le plus grand nombre s'accordent à dire que , pour réparer quelque perte considérable , M. de Vocance , qui était joueur , aura empoisonné son ami , afin de lui voler ensuite son argent ; car , quel crime étonnerait de la part d'un mauvais mari , dissipé , dur & joueur ? Il est donc certain , en bonne logique de calomnie , que c'est M. de Vocance qui a empoisonné M. de Bouvard. . . Et si vous entreprenez de raisonner contre ce tissu incohérent d'absurdités atroces , la calomnie a recours à son admirable & triomphante méthode ; elle *ne répond point* , elle *redit* ; & malheureusement telle est l'imbécillité du public , qu'à force de redire effron-

tément , elle est presque sûre , sans répondre à rien , de persuader , au moins pour un tems.

Sur ces bruits , le juge ordonne une nouvelle information ; & d'abord on emprisonne les domestiques. . . . Pourquoi ? sont - ils coupables , ou du moins suspects ? Non ; mais ce ne sont que des domestiques , gens sans conséquence , qu'on interrogera ainsi plus commodément , dont on tirera peut-être quelques lumieres. *Emprisonnons toujours* , nous verrons après.

On n'oublia pas de décréter M. de Vocance , qui , voyant par - là combien l'opinion du public influe sur ses juges , prend le seul parti raisonnable & sûr , celui de la fuite. Le voilà donc tout - à - fait convaincu : car , aux yeux des gens prévenus , qui fait avouer « Quelque honnête homme heureux , tranquille & indifférent , ne manquera pas de dire , *voilà bien du bruit pour un simple décret* ; & tel fera cette sage réflexion , qui s'irrite pour un ragoût manqué. Que la place de notre plus proche voisin est éloignée de nous , quand il est malheureux ! »

Fier de ce succès , le torrent de l'opinion s'est enflé ; il a tout entraîné dans son cours. Et pourtant , si l'on remonte à ses sources , qu'elles sont foibles ! qu'elles sont impures ! Ce sont les dépositions insignifiantes de quelques domestiques intimidés par la rigueur dont on a usé envers eux , tremblans de peur qu'on ne les soupçonne , prêts à dire pour se

décharger , & pour satisfaire le juge , tout ce qu'ils savent , & tout ce qu'ils ne savent pas.

Ici M. Servan dit sur l'opinion , des choses si bien pensées & si bien exprimées , que je n'ai rien de mieux à faire que de les copier.

« Ce tribunal , qu'on appelle *public* , siege depuis la capitale jusqu'au village. C'est là qu'on voit s'asseoir pêle - mêle l'homme de robe & le financier , l'homme d'église & l'homme d'épée ; tous opiner sous quelques femmes qui les président , & jeter leur arrêt avec une carte , comme les Athéniens avec des coquilles. Telles sont nos mœurs aujourd'hui. Le citoyen n'est point homme d'état ; le magistrat n'est point homme de loi ; l'ecclésiastique n'est point homme d'église : mais tous sont & se piquent d'être hommes de bonne compagnie ; c'est la grande profession du François. Chacun , dans ce cercle du public , dont il fait partie , courbe son jugement selon la direction des jugemens voisins ; & je ne fais comment il se fait que plusieurs raisons séparées ne font souvent qu'une folie commune. . . . En général , deux choses sont vraies par-tout , mais plus en France qu'ailleurs. (a) L'une est , que le public juge rarement aussi bien qu'un homme sage ; l'autre , que rarement un homme ordinaire juge autrement que le

(a) Pas plus qu'ici. Neuchatel est sous le même méridien que Paris.

public. . . . Est-il un homme au (a) monde, qui voulût figner sans lire le jugement du public sur son caractère? Quel étonnement en le lisant! Comme il se méconnaîtrait à chaque trait! Tel homme meurt accusé & condamné dans sa propre maison, par ses domestiques, par ses proches, pour un défaut, pour un vice qu'il n'eut jamais. Cette erreur n'est point rare, même au tribunal domestique, parce qu'il est trop près de l'accusé. Mais, par une raison contraire, les accusations téméraires, les condamnations injustes, sont plus nombreuses au tribunal du public que les têtes qui les composent; & je soutiens qu'il est peu d'homme (b) sur lequel on ne pût étaler sept ou huit jugemens, tous opposés, & tous également souscrits par le public. Voilà pourtant notre premier juge! . . . On sait assez que la médifance est l'ame de la conversation en France; (c) que toutes les oreilles, tous les cœurs lui sont ouverts; qu'elle y est chérie comme l'esprit, estimée comme la vérité:

(a) Au reste, le portrait que chacun ferait de soi-même ferait souvent tout aussi peu ressemblant, & l'on fera bien de les corriger l'un par l'autre. Interrogeons donc l'opinion: presque toujours elle a tort, il est vrai; mais ses erreurs même nous instruisent. Le vrai sage ne dédaigne point de la consulter. Prenons garde qu'en nageant contre le cours du torrent de l'opinion, nous n'allions nous briser contre l'écueil de l'amour-propre.

(b) Cette construction est contraire aux principes de la syntaxe universelle.

(c) Toujours en France. . . . comme si ce n'était qu'en France!

on le fait, on en convient avec tous les hommes sages qui s'en plaignent ; mais ce qu'on ne fait point assez, c'est que, parmi des hommes qui passent leur vie à converser, & chez qui, pour l'ordinaire, la parole précède la pensée, la calomnie particulière devient rapidement une calomnie publique. . . Et, quand la tête du juge est molle & légère, elle boit l'opinion publique, comme une éponge boit l'eau. . . » Combien il en est, de ces têtes spongieuses !

Cependant, que penserons-nous de l'homme, dont on dit beaucoup de mal ? C'est peut-être une raison d'en penser avantageusement, au moins selon M. Servan. Écoutons-le. . . « M. de Vocance était digne assurément d'être calomnié : eh ! quel est l'homme sans ennemi, si ce n'est l'homme sans nul mérite ? [a] L'envie & la haine sont les insectes du mérite ; quand vous les entendez bourdonner, assurez-vous que leur ennemi n'est pas loin. »

M. Servan nous a paru un peu long dans la réfutation détaillée de toutes ces absurdités ; mais nous comprenons très-bien qu'il a cru devoir ainsi prendre « la peine de détordre ce cable de la calomnie, »

[a] Espérons qu'il y a de l'exagération dans cette phrase. L'homme simple & sans prétentions, qui se tient à l'écart autant qu'il le peut, qui se démêle de la foule, qui ne fait ni livres, ni journaux, ni sermons, qui n'est de rien, n'a point d'ennemis. Le mérite n'en attire que parce qu'il ressort. Le secret est d'en avoir sans qu'il incommode, & *prægrauet artes infra se positas*, c'est l'aigrette qu'on en hait.

pour briser brin à brin ce que la raison romprait d'un seul effort. »

Nous nous contenterons de transcrire le morceau suivant , plus convaincant pour nous que mille pages de raisonnement.

« Figurez-vous M. de Vocance d'un côté , envoyant froidement dans un vase rempli de poison , une mort infaillible , cruelle , affreuse , à son hôte , à son ami ; de l'autre , regardant avec le même sang-froid sa femme , sa femme jeune , belle , se verser avec sécurité , & dans la paix domestique , se doser elle-même son propre meurtre , & de sa propre main. Mais sur-tout , figurez-vous le moment , ce moment inconcevable , où ces deux jeunes enfans , victimes innocentes , viennent en se jouant , demander à leur mere à partager son déjeûné. Ne la voyez-vous pas , cette mere , céder en souriant à leur douce fantaisie ? ... Hélas ! l'aliment qu'une mere donne , elle le prend ! ... La voilà qui , de sa main maternelle , leur présente le poison , l'approche de leurs levres , le met dans leur bouche. C'en est fait ; il est pris ; & la mere , qui leur sourit encore , s'em-poisonne à son tour. . . . *Et le pere est là !* Le malheureux le voit : il ne fait pas un geste , ne pousse pas un cri : le monstre fuit de l'œil & pas à pas la mort , de sa femme à ses enfans , de ses enfans à sa femme ; dans son barbare cœur , il dit : *tout est consommé ; tu es morte ! & vous deux aussi , vous*

Êtes morts ! . . . Dieu juste ! auriez-vous fait le cœur humain ? Et l'on daignerait après entendre des témoins ! Des témoins contre la nature humaine ! . . . Ah ! fussent-ils mille , eussent-ils mille sens au lieu de cinq , je ne les croirais pas . . . Tant que je ne verrai point à l'accusé un caractère & un intérêt proportionnés à ce prodige de crime , j'aimerais mieux croire que le poison est tombé du ciel que de la main de M. de Vocanee. Prodige pour prodige , je choisirais celui qui sauve la vie à un accusé , & l'honneur à l'espèce humaine . . . Accusateurs insensés , qui que vous soyez ! allez , allez réciter aux enfers la plus exécrationnable calomnie dont on ait jamais tenté de déshonorer le cœur humain ! Allez leur conter ce rêve digne de quelque furie ; & les furies ne vous croiront pas . »

Eh bien ! savez-vous quelle a été la sentence du premier juge ? Un plus amplement informé indéfini. Et savez-vous ce que c'est que ce plus amplement informé ? Vous croyez peut-être qu'il suppose des informations postérieures ? Point du tout. C'est une décision qui punit l'accusé par la perte de sa réputation , en le laissant pour toujours sous le réat , lorsque les preuves ne sont pas suffisantes pour le punir autrement.

Notez qu'aucune loi n'autorise le juge à prononcer ainsi. Ce n'est qu'un usage, Or, tout ce qui n'est qu'un usage est vicieux, Vicieux dans son origine ; car

alors , qu'est-il ? *Il n'est pas loi , & il n'est pas encore usage* : il est donc abus ; par quelle achymie le tems le change-t-il en usage , & lui donne-t-il un caractère si sacré ? Vicieux dans ses suites : n'étant point écrit , il est vague & flottant ; il n'a rien de la sainte inflexibilité de la loi ; on ne sait où il commence , où il finit. Pays d'usage , pays d'incertitude . . . & pays où la loi ne sera jamais assez respectée , parce que l'usage , prévalant sur elle , usurpe le respect qui n'est dû qu'à elle.

De plus , si vous n'avez plus de nouvelles preuves à attendre ; que signifie ce *plus amplement informé* ? A tems , il peut être raisonnable : indéfini , il sera toujours injuste. Toutes les informations possibles étant prises , ou l'accusation est prouvée , ou elle ne l'est pas : si elle l'est , punissez ; si elle ne l'est pas , absolvez. L'accusation , qui est toujours une perte pour la société , & un supplice pour l'accusé , ne doit pas pouvoir être prolongée à l'infini. Car enfin , comme le dit un proverbe populaire très-sensé , *il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*.

Le pouvoir que la société confie aux juges , est , comme M. Servan le fait fort bien sentir , beaucoup plus resserré de toutes parts , qu'on ne paraît le savoir généralement. Ils n'ont pas le droit par leurs arrêts de modifier la loi ; car « une loi plus ou moins étendue n'est pas plus la même loi , qu'un espace de dix ou de vingt toises n'est le même

espace. » Ils n'ont pas davantage le droit d'interpréter la loi, & le législateur n'a pu le leur donner; « pas plus que vous ne pouvez donner à tel homme le pouvoir de déclarer ce que vous avez pensé, sans lui en avoir rien communiqué : » avec ce droit dangereux, *c'est l'interprète qui gouverne, & non la loi*, puisqu'il est juge de son sens; & , fût-il le plus doux des hommes, si les passions l'aveuglent un instant, j'ai tout à craindre. Il ne lui est donc pas permis non plus de déterminer la manière dont je dois observer une loi, & de restreindre ainsi la liberté que le législateur m'a laissée; car ce serait une sorte d'interprétation de la loi. Bien moins encore le magistrat peut-il prescrire ou défendre à quelques-uns ce que la loi ne prescrit ou ne défend pas à tous. Sa fonction se borne à faire observer la loi avec précision à chacun. [a] Tout cela me paraît évident.

Pour ne rien faire perdre à nos lecteurs, des idées toutes intéressantes de M. Servan, nous allons leur exposer la marche qu'il voudrait qu'on suivît dans l'examen des affaires criminelles.

D'abord, où est l'intérêt, le grand intérêt, ou,

[a] J'aime que chacun trouve son mot. Prédicateurs ! voici le vôtre. Relisez ce paragraphe; & si vous m'en croyez, jetez au feu vos sermons de morale de détail. Est-ce à vous à interpréter? Est-ce à vous à déterminer la manière dont je dois obéir à la loi? . . . O que je la hais, cette petite malheureuse morale de détail dont vous vous applaudissez!

ce qui revient au même , la passion violente , qui a pu déterminer l'accusé à commettre le crime à Point de crime sans intérêt proportionné. On se rappellera que c'était aussi la première maxime du célèbre Cassius, si souvent cité par Cicéron ; il demandait avant toutes choses : *cui bono ?*

Seconde chose à examiner ; le caractère de l'accusé. C'est ce qui détermine l'influence de l'intérêt. . .

« L'homme impétueux & fort s'élance vers sa proie comme un cerf , & la saisit comme un lion : l'homme plus doux , ou plus faible , s'avance , se rebute , se retire , & tourne encore la tête pour regarder son objet en soupirant. . . . *Ainsi* , avec un grand intérêt , & un caractère faible , l'action sera peut-être commencée , mais rarement terminée ; plus souvent on ne fera que la vouloir , sans jamais l'entreprendre. . . . Mais tous , quels qu'ils soient , agissent pour l'intérêt de leurs passions , selon la trempe & le ressort de leur caractère. » Personne ne sera donc bien jugé que par ceux qui le connaissent , par ses pairs , par ses égaux , qui le voient souvent , & qui le voient bien. Tout autre tribunal est incompetent. Une sorte de mépris *sourd* (si on me permet cette expression) rend des supérieurs inattentifs , comme une sorte de haine sourde rend des inférieurs injustes ; au lieu qu'en me jugeant , mon égal se met naturellement à ma place ; il n'a pas besoin de s'y mettre ; il y est ; c'est la sienne. Avant que d'entendre aucun

témoin, interrogez la vie entière de l'accusé : ce témoin en vaut mille autres ; il est irrécusable. Si c'est Socrate ou Caton qu'on accuse de crime , qu'ai-je affaire , pour les absoudre , d'examiner des témoignages & de confronter des dépositions ? Leur vie passée les proclame innocens ; je n'écoute rien. La scélératesse a son apprentissage. Si quelques exemples paraissent faire exception , c'est que les juges parmi nous ne connaissent point les coupables : mais « dans cet intervalle qui paraît vuide entre le crime & l'innocence des hommes placés à leur égard dans un juste point de vue , assez près pour avoir tout vu , assez loin pour ne rien exagérer , auraient du moins marqué plusieurs points de station , comme les voyageurs attentifs comptent , dans une longue route , les pierres milliaires qui échappent à tous les autres. » En un mot , M. Servan admet sans réserve , comme le second axiome d'une bonne jurisprudence criminelle , la maxime qu'on a heureusement énoncée dans ce vers :

Ainsi que la vertu , le crime a ses degrés.

Troisième examen à faire ; celui du fait en lui-même , & de sa vraisemblance , d'après l'intérêt & le caractère de l'accusé.

Ce n'est qu'après ces trois ordres de preuves , qu'il faut admettre enfin la preuve testimoniale. Ecoutez l'infailible nature avant l'homme , si souvent menteur & trompé. Cette preuve testimoniale , la seule

presque dont il soit question devant nos tribunaux, est de toutes la plus incertaine & la plus mobile. Il faut pourtant bien l'admettre; mais qu'elle exige de précautions ! La difficile évaluation, que celle du différent poids des témoignages ! Quoi, deux, quatre, six, dix témoins parfaitement d'accord, formeront la preuve complète d'un fait incroyable ! Non; il me faut plus ou moins de témoins, & des témoins d'une véracité, d'une capacité plus ou moins reconnue, selon la nature du fait. Ce n'était point un fou que ce roi de Siam, qui ne voulait pas croire sur le rapport des Européens, que l'eau pût se durcir en glace; c'était un homme qui raisonnait comme nous tous. Nos expériences sont la mesure de la certitude morale pour chacun de nous; elles en resserrent, elles en étendent, elles en changent incessamment les limites. Le jeune homme & l'homme âgé, l'homme du peuple & l'homme instruit, l'homme du monde & le solitaire, n'ont point la même balance de certitude morale; la même combinaison de témoignages sur un même fait paraîtra à l'un démonstrative, à l'autre de nul poids. . . « Un homme n'a point à vingt ans l'expérience de quarante : il croira donc à vingt ans ce qu'il ne croira point à quarante. . . Ainsi, quand un homme dit à vingt ans, *je suis certain*, il ne dit point la même chose qu'à quarante. . . Comme l'abbé de Saint-Pierre disait, *ceci est bon pour moi quand à présent*; on devrait dire, *ceci est certain pour moi*. . . &

il serait prudent d'ajouter *quant à présent.* » Presque toujours , lors même qu'une chose paraît également certaine à deux personnes , ou à la même personne en différens âges , cette certitude est inégalement mesurée. En général , pour abréger scientifiquement l'expression , la mesure de notre certitude morale c'est l'étendue de notre certitude physique. Et si nous croyons ordinairement ce que plusieurs témoins s'accordent à affirmer , c'est que nous savons par expérience que ce que plusieurs témoins s'accordent à affirmer est ordinairement vrai.

Mais comment déterminer le degré de certitude morale requis pour condamner un citoyen à une peine physiquement certaine ? Il faut que ce degré soit tel qu'au jugement de tous , il soit certain que l'accusé a nui à tous. Et comment représenter aux yeux de l'accusé la société toute entière ? Si les juges forment un corps à part , toujours subsistant , & étranger à l'accusé , s'ils font un ordre séparé , si l'on ne peut être jugé par d'autres , ils ne représentent pas la société. Ils font corps ; tout est perdu.

Mais qu'un homme soit jugé par un nombre suffisant de ses pairs , entre lesquels il pourra récuser ceux qui lui feront suspects , & ne puisse être condamné que par leurs suffrages unanimes : n'est-il pas clair qu'alors le degré de certitude morale , qui les subjugué tous , subjuguerait de même la société toute entière ? Ils en réunissent toutes les lumières ,

& personne n'est plus intéressé qu'eux au salut de l'accusé. Quand est-ce donc que l'univers adoptera enfin cette sainte institution, la gloire de l'Angleterre, & le boulevard de l'innocence !

Si l'on veut ensuite s'occuper, avec M. Servan, des interrogatoires, ce qu'il en dit ne paraîtra pas moins frappant. Quoi ! le juge, adroit inquisiteur, s'abaisse jusqu'à tendre des pièges à l'accusé, & prend à tâche de le faire mentir pour le faire mourir ! Tantôt, par des questions indifférentes en apparence, il cherche à distraire son attention déjà troublée ; tantôt, par des questions détournées, il cherche à l'égarer, à lui faire perdre de vue le but autour duquel il le fait tourner sans relâche, à le surprendre dans quelque contradiction. Et cependant l'accusé tremblant souffre la torture ; il craint tout, il n'ose convenir des choses les plus indifférentes, de peur qu'on n'en tire des conséquences meurtrières. Vous lui demanderiez, *s'il est jour ?* qu'il ne répondrait qu'avec défiance ; & il aurait raison. Est-ce donc le moyen de trouver la vérité ? Jaillira-t-elle bien pure de ce choc de la subtilité captieuse contre la timide défiance ? . . . Ah ! si c'est elle que vous cherchez, simplifiez vos interrogatoires : ne faites aucune question qui n'aille droit au but, & qui n'y aille visiblement : ne demandez point à des domestiques, *si ce n'est pas M. de Vocance qui a amené chez lui M. de Bouvard ?* Si M. de Vocance ne pressa point

point M. de Bouvard de mettre encore de la cassonade dans son café ? Eh , qu'importe ? ce sont des actions si innocentes ! pourquoi y chercher du poison ?

Et comment avez-vous préparé ces domestiques à subir l'interrogatoire ? Par l'emprisonnement. Quelle préparation à dire la vérité ! Déjà cette rigueur préliminaire les intimide ; une longue prison les affaiblit : & la faiblesse du corps & celle de l'ame disposent également au mensonge. Encore , si la prison n'était qu'un dépôt où l'on conservât les hommes du moins aussi soigneusement que les actes dans un greffe ; mais c'est un lieu de supplice ; la prison est une question prolongée : de plus , la prison déshonore , & sur-tout un domestique ; (*a*) en le dés-

(*a*) A cette occasion M. Servan dit d'excellentes choses sur les domestiques. *Ils sont* , dit-il fort bien , *ce que nous les faisons nous-mêmes* ; vicieux , parce que nous leur en donnons l'exemple ; insolens , parce qu'ils nous haïssent & ne nous estiment pas. Il dit encore avec raison : “ combien nous sommes plus délicats sur l'honneur des pauvres que sur celui des riches ! Si , pour vivre avec les maîtres , il fallait subir autant d'informations que pour les servir , cette censure vaudrait celle de Rome. „ Et il explique à merveille cette différence : elle vient de ce que les vices d'un domestique alarment nos intérêts , & ceux de leurs maîtres réjouissent notre malignité. Enfin , il indique fort bien la cause qui rend ce mal toujours plus grand ; c'est la séparation , toujours plus marquée , toujours plus absolue , que mettent nos mœurs , nos loix , nos usages , entre nos domestiques & nous. “ Ce fléau intérieur , dont chacun se plaint , se faisait bien moins sentir , quand les domestiques étaient encore de la famille : il est presque insupportable

Mars 1782.

C.

déshonorant ; elle l'aigrit ; vous le rendez méchant. . . . Et qu'avez-vous besoin de l'emprisonner ? Il l'est déjà plus que personne ; il ne saurait , sans se perdre , faire un seul mouvement pour échapper ; bien loin d'être au rang des gens sans aveu , il est doublement domicilié : il est donc déjà retenu par une double chaîne ; & c'est lui que vous emprisonnez par préférence ! Rien ne retient son maître , & vous le laissez libre ! Que nos loix sont partiales contre le pauvre ! comment voulez-vous qu'il les respecte ? il ne peut que les craindre.

Les loix sur les empoisonnemens fixent à leur tour l'attention de M. Servan. Elles sont sévères , soupçonneuses ; elles doivent l'être. Mais si c'est la vie de l'homme qu'on cherche à conserver , pourquoi donc nulle recherche , nul décret , lorsqu'une courtisanne empoisonne un pere de famille , lequel empoisonne sa femme & ses enfans , qui périssent dans la douleur , ou rendent à la troisieme génération ce qu'ils ont reçu de la premiere ? . . . « Loix protectrices ! loix vengeresses ! pourquoi dormez-vous ? L'homme a su maîtriser le tonnerre , & la législation laisse en paix se propager les deux pestes de l'espece humaine , le virus variolique & l'affreux virus vénérien. . . . Il est vrai que les savans n'avaient rien

aujourd'hui , que les enfans même n'en font plus. . . » Cela est bien vrai : mais quel remede ?

de mieux à faire qu'à atteindre le tonnerre ; & les gouvernemens humains ont bien d'autres occupations que d'étouffer ces deux pestes : ne faut-il pas sans cesse se préparer à nourrir la troisième , la guerre ? »

Mais enfin , voyons ces loix. Je vois d'abord qu'elles sont à la fois , réglemens de police & loix criminelles : premier vice. Des loix de différent ordre doivent toujours être séparées ; car ce n'est pas aux mêmes magistrats à les faire observer ; & d'ailleurs , elles n'ont pas le même esprit. « La police doit tout voir & pardonner beaucoup. La justice criminelle ne doit pas tout voir ; mais elle ne doit pardonner rien. »

Je vois ensuite que ces loix entrent dans un détail immense sur la vente des poisons , exigent de tous les marchands , des registres , des certificats , des formalités infinies. Comptez qu'une telle loi ne fera jamais long-tems en vigueur , qu'on se lassera de la faire observer , qu'elle *s'affoupira de vicieillesse* , & qu'avant un siècle les marchands , affranchis de ces entraves trop gênantes , vendront impunément leurs drogues sans précaution , « & les plieront au besoin dans une feuille de l'édit. »

Qu'aurait-il donc fallu faire ? Restreindre au plus petit nombre possible de marchands la permission de vendre des poisons ; faire de ce droit un privilège exclusif & honorable ; la conférer avec des formalités solennelles , & soumettre ensuite à l'inspection

la plus sévère ceux qui en auraient été honorés, & charger les marchands qui ne jouiraient pas de ce privilège, de dénoncer les abus. Quels surveillans ! quels argus ! . . . On ne les assoupirait pas, comme celui de la fable.

Enfin, dans une longue note, M. Servan, avocat-général de l'humanité, reproche à la Suisse qu'il aime, d'avoir conservé l'usage de la torture, & conclut à l'abolir. . . . La torture dans le pays de la liberté ! Qu'y fait-elle ? D'où peut-elle y être venue ? D'une loi surannée de Charles-Quint, (qui le croirait ?) d'un roi du pays de l'inquisition. . . . Eh ! qu'y a-t-il donc entre nous & lui ? *Cachée, comme un vautour, dans un creux des Alpes*, la torture y dévore donc encore ses victimes ; & bientôt, si nous ne prévenons cet opprobre, on pourra dire que ce monstre n'a plus en Europe que *deux asyles, l'Inquisition & la Suisse* ! Il est bien absurde que Charles-Quint & sa loi nous tyrannisent à ce point.

Par cet avertissement qu'il nous donne, l'auteur veut nous témoigner sa reconnaissance pour les heureux jours qu'il a passés parmi nous. On voit bien que ce n'est pas un esprit de censure qui lui dicte ces reproches ; son ton est celui de l'estime. Ecoutez, Suisses ! écoutez, s'il n'est pas digne d'être né dans vos contrées. . . . « Au premier pas, dit-il, on y sent l'action d'un ressort qui n'était point ailleurs. De la cime des montagnes au fond des vallons,

une ame invisible & puissante semble animer toute la nature ; la mendicité s'enfuit ; l'homme relève sa tête ; ses regards s'affermissent ; sa face se colore ; sa stature grandit : par - tout où ses pieds peuvent le porter , où ses bras peuvent atteindre , la terre , le rocher , obéissent , se fécondent & produisent ; à l'ordre de l'homme & sous sa main , les fruits naissent du caillou. . . . Tout annonce aux yeux , aux cœurs , la présence de la liberté. »

Encore une citation ; ce sera la dernière. Il s'agit des sciences & des lumières. M. Servan convient « qu'il est un tems où elles sont funestes ; celui où *elles éclairent déjà la route du vice , & n'éclairent pas encore celle de la conscience.* Mais ce tems ne dure pas toujours ; & peut-être en est-il des lumières , comme de plusieurs autres choses ; *peu* est un grand mal ; *beaucoup* est un grand bien. » Ainsi , au lieu qu'en écrasant le scorpion sur sa piquure on le guérit , c'est au contraire en nourrissant les sciences sur la leur qu'on guérira *une partie* des maux qu'elles ont faits. (Il ne dit pas , *tous.*) « On dit que souvent , avant le lever du soleil , le froid augmente & la gelée s'opère : on trouverait peut-être une révolution pareille dans l'histoire de l'esprit humain. Un moment avant la pleine lumière , les cœurs se durcissent ; . . . l'esprit de révolte contre quelques erreurs s'étend à toutes les vérités ; &

l'homme , extrême en tout , refuse l'obéissance à toute vertu , parce qu'il a démasqué quelque hypocrisie. . . . » Cette idée est certainement ingénieuse. Dieu veuille qu'elle soit vraie ! & je l'espère. Mais j'avoue que la durée de la gelée préliminaire est d'une longueur impatientante.

Ce dernier ouvrage de M. Servan me semble écrit plus naturellement que les autres : serait - ce qu'il eût été moins travaillé ? Si cela est , nous dirons à l'auteur le contraire de ce que nous dirions volontiers à presque tous nos écrivains modernes :

Quittez - moi votre *lime* , instrument de dommage.

Un mérite de cet ouvrage , c'est sa grande modération ; il n'y a pas un mot dont les juges de M. de Vocance puissent avec raison s'offenser. On a rarement cette sagesse ; & j'ai toujours trouvé , par exemple , que les défenseurs de Calas ont passé de beaucoup à cet égard les bornes que prescrit la décence.

Si je suis le dernier entre les journalistes à rendre compte de ces intéressantes *réflexions* , j'espère d'un autre côté être le seul qui en ait fait une analyse exacte , pleine & complète.

Cela me rappelle un reproche que m'ont fait quelques-uns de mes lecteurs : c'est qu'ayant voulu lire le livre dont j'avais fait un extrait , il leur est souvent arrivé d'être trompés dans leur attente & de

n'y trouver rien de plus que dans l'extrait. Tant mieux : je ne desire pas d'autre éloge ; & , pour que personne n'y soit plus trompé , je déclare que mon but , en faisant une analyse , est pour l'ordinaire , qu'on puisse , sans rien y perdre , se passer du livre. C.



THEATRES.

COMEDIE FRANÇAISE.

Réflexions du rédacteur de la partie dramatique de ce Journal sur la lettre du cahier de février, page 70.

Nous avons adopté avec d'autant plus d'empressement le morceau qu'on y a lu, que n'ayant pas assisté nous-même au commencement de la scène dont il rend compte, nous n'aurions pu la raconter avec la même exactitude qu'un témoin oculaire, & c'est avec regret que nous nous serions vu forcés de passer sous silence un événement qui fera à jamais époque dans les annales du théâtre, & dont les suites peuvent être de la plus grande influence sur la constitution morale de la république dramatique,

En blâmant l'excès auquel s'est porté le public, en plaignant l'acteur qui en est devenu la victime, nous ne pouvons cependant nous empêcher de voir avec plaisir le parterre user de ses droits, sortir de sa léthargie & reprendre avec vigueur une autorité dont on ne peut lui contester l'exercice.

Lors des débats de M. Grammont, au lieu de l'enthousiasme incroyable qu'il avait excité, nous avons

prévu ce qui est arrivé aujourd'hui , & plusieurs gens de lettres peuvent en rendre témoignage.

C'est que le talent seul peut obtenir des applaudissemens durables , & que si la médiocrité aidée des efforts qu'on lui connaît , peut exciter quelquefois une effervescence passagère , elle retombe bientôt dans l'oubli , & on lui fait payer cher les faveurs qu'elle a usurpées.

Nous terminerons ces réflexions par une remarque qui n'a point échappé aux personnes qui suivent habituellement le théâtre. Il leur a paru singulier de voir le public demander avec instance le sieur Larive dans un rôle qu'il lui avait expressément défendu de jouer , il y a quatre ans. Il est vrai que le Kain vivait alors ; mais n'y avait-il pas trop de sévérité dans la défense , & n'y a-t-il pas un peu d'injustice dans la demande ? Nous laissons à nos lecteurs le soin de le décider. Nous remercions, au reste, M. R. D. N. P. de ses éloges & de ses soins. L'intérêt qu'il veut bien prendre à notre journal , fait honneur à son goût pour les lettres , & nous recueillerons toujours avec reconnaissance les morceaux dont il voudra bien l'enrichir.

G. D. L. R.



Le Rendez-vous du mari, ou le Mari à la mode, comédie en un acte, en vers, représentée par les comédiens français, le 1^{er} décembre 1781. Par M. DE MURVILLE. Prix 1 liv. 4 sols. Paris, veuve Duchesne, 1782.

PARMI le petit nombre d'ouvrages agréables, représentés depuis dix ans sur le théâtre de la nation, on ne peut nier que celui-ci n'occupe une place distinguée, sur-tout si on ne le juge que comme ouvrage d'esprit. Comme comédie, c'est une autre chose; on n'y trouverait ni plan, ni intrigue, ni dénouement, mais bien quelques scènes filées avec art, écrites avec légèreté & dialoguées d'une façon piquante & neuve.

Le peu de prétention que M. André de Murville, connu par des succès littéraires en plus d'un genre, attache à cette première production dramatique; l'accueil que le public lui a fait à la représentation, & sur-tout à la lecture (écueil ordinaire des ouvrages de théâtre); enfin l'estime dont l'auteur jouit parmi les gens de lettres, tout désarme ici notre sévérité. Nous n'imiterons donc pas certain journaliste froidement ridicule, qui, au lieu d'extraire cette comédie, a fait un sermon de morale contre le sujet, & qui, pour corriger les auteurs & les comédiens, prend le ton qu'emploierait un prédicateur janséniste pour moriger un rebelle auditoire. Nous aimons

mieux donner une idée succincte du *Rendez-vous du mari*, & en citer les morceaux les plus piquans ; cette façon de travailler conviendra mieux sans doute à nos lecteurs , plus curieux d'une discussion littéraire que d'un traité de morale.

Un conte en vers de M. Champfort , intitulé *le Rendez-vous inutile* , a fourni à M. de Murville le sujet de cette comédie. Le comte , qui trahit sa femme pour Rosalie , l'une de ces créatures dont on achète les sentimens avec des écrins , ramené à son devoir par l'attrait d'un plaisir dont la possession avait émoussé le goût ; voilà le fonds de cette piece. L'auteur y a joint fort heureusement deux personnages qui , quoiqu'épisodiques , sont cependant liés au plan. L'un est une veuve qui mêle ses chagrins avec ceux de la comtesse ; l'autre un jeune fat , nommé Melcour , qui voudrait la *consoler* de l'indifférence de son mari. Ce petit-maître jette de la gaieté dans l'ouvrage ; & si son rôle n'est pas des plus honnêtes , les originaux sans nombre , qu'on trouve dans la société , doivent le faire paraître moins odieux. Le moyen dont il avait voulu se servir pour découvrir à la comtesse les torts de son mari , tourne précisément contre lui-même , & sert à ramener à la vertu cet époux volage que l'attrait d'un plaisir étranger , deux ans de mariage , & le tourbillon d'un monde frivole & corrupteur , en avaient nécessairement éloigné. Cette comédie pourrait servir d'exemple & de leçon aux femmes qui se trouveraient

dans le même cas. Avec des graces & des vertus , il leur est bien facile de rallumer la tendresse dans le cœur de leurs époux ; & si l'on veut observer sans partialité les séparations de cette nature , que le monde offre sans cesse , on verra que le tort est *au moins* égal des deux côtés.

A considérer l'ouvrage de M. de Murville sous ce point de vue , nous lui croyons un but très - moral. S'il est des tableaux séduisans , qu'une morale austere doit éloigner du théâtre , nous ne pensons pas que ce soit dans le genre de ceux dont il a fait usage ; & comme la séduction n'a point ici d'effet & demeure même punie , il n'y avait donc aucun danger pour les mœurs d'en présenter le tableau. D'ailleurs , l'homme de lettres estimable (*a*) qui préside à la censure des théâtres , a un goût trop éclairé & un tact trop sûr , pour avoir laissé passer une piece dont les conséquences auraient pu devenir dangereuses ; & nous croyons que les auteurs ont plutôt à se plaindre de sa sévérité que les spectateurs à blâmer son indulgence,

Quelques couplets pris au hasard acheveront de faire connaître cette comédie , & donneront une idée du style de l'auteur , toujours pur & châtié , souvent élégant & facile.

Le comte répond à la comtesse qui lui reproche de la négliger :

(*a*) M. Suard de l'académie française.

Faut-il que, pour prouver que je vous suis fidelle,
 Sans cesse à vos côtés je fasse sentinelle,
 Et que je sois semblable à ces tristes époux
 Qui, sans être inquiets, soupçonneux ou jaloux,
 D'obséder leurs moitiés se font presque une fête;
 Bien conjugalement bâillent en tête à tête;
 De leurs froids entretiens ne tirent d'autre fruit
 Que de dormir le jour presque autant que la nuit;
 Et savent bien payer, mais sans qu'ils le soupçonnent,
 L'ennui qu'ils ont reçu, par tout l'ennui qu'ils donnent?
 J'aime mieux (mon bonheur en sera moins commun)
 Être absent désiré, que présent importun;
 Dans vos yeux, quand je sors, lire votre tendresse;
 Le soir à mon retour jouir de votre ivresse,
 Et mari complaisant, donner à vos loisirs
 Toute la liberté qui double les plaisirs.

Dans la scène X, où toute la société est rassemblée;
 on a remarqué des détails heureux & de la bonne
 plaisanterie. La suivante est terminée par un vers fort
 ingénieux. On vient avertir que le souper est servi. Le
 président & M. Pensif (poète) se font des complimens
 à la porte. Le premier les termine en disant :

Thémis ne doit, monsieur, passer qu'après les muses.

Si cela n'est pas toujours vrai dans le commerce
 habituel de la société, c'est au moins poli & fort
 agréablement exprimé.

Melcour, après avoir découvert à la comtesse l'in-

trigue du comte avec Rosalie , ajoutée pour la consoler :

Rassurez - vous ; faut-il , pour une perfidie ,
 Pouffer tant de soupirs , & verser tant de pleurs ?
 Faut-il vous imposer d'éternelles douleurs ,
 Condamner tant d'appas , de grace & de jeunesse ,
 A des siècles d'ennui , de regret , de tristesse ?
 Gémirez-vous toujours , madame ; & dans Paris
 Pour les belles enfin n'est-il que des mariés ?

Dans la scène suivante , au moment où le comte jure à sa femme l'amour le plus tendre , elle lui fait lire le billet de Rosalie , que Melcour lui a donné. Le comte est d'abord un peu interdit ; mais se remettant bientôt , il tâche de la désabuser.

LA COMTESSE.

Et ce billet , monsieur , on l'écrivit

LE COMTE.

A moi.

Mais quand il serait vrai , ce qui ne peut pas être ,
 Qu'il trahit un amour . . .

LA COMTESSE , *d'un ton douloureux.*

Que vous avez fait naître.

LE COMTE , *tendrement.*

Puis-je , quand vous m'aimez , empêcher , entre nous ,
 Que quelqu'autre ait pour moi les mêmes yeux que vous ?

LA COMTESSE.

Ce rendez-vous donné ?

LE COMTE.

Pourquoi donc m'en défendre ?

Je puis en recevoir , madame , sans m'y rendre.

L A C O M T E S S E.

Et l'écrin ?

L E C O M T E.

Rosalie, à qui par amitié

Sur ce don qu'il vous fait mon cœur s'est confié,

Desirait que son goût en dirigeât l'emplette :

Il doit ce soir , madame , orner votre toilette ;

Et vous l'embellirez.

L A C O M T E S S E *à part , mais point bas.*

Quoi , dans le même instant

Où je ne crois en lui trouver qu'un inconstant,

Où j'en reçois la preuve , il ne peut me déplaire !

Un mot de l'enchanteur défarmer ma colère !]

L E C O M T E.

Je n'ai d'autre magie , hélas ! que mon amour.

L A C O M T E S S E.

Qu'elle soit donc la mienne : oui , mon cœur sans détour

S'abandonne au penchant qu'il n'a jamais pu vaincre.

Vas , j'aime mieux te croire encor que te convaincre.

Je sens que j'ai besoin d'une erreur , &c. &c.

Ce raccommodement est très-ingénieux , & la justification du comte , en même tems qu'elle est adroite , doit satisfaire & les âmes sensibles & les esprits difficiles.

Il nous reste à parler des acteurs qui ont joué dans cette pièce. Nous n'en dirons qu'un mot , cet extrait étant déjà fort long. Le sieur Molé a déployé , dans le rôle du comte , les graces , la finesse & la légèreté qu'on lui connaît ; il nous a fait le plus grand plaisir , & n'a

laissé que peu de chose à desirer. La Dlle. Doligny a déployé dans le personnage de la comtesse cette sensibilité douce & gracieuse , qui constitue la partie la plus brillante , mais non la plus estimable de son talent. Le sieur Fleury , dont les progrès sensibles n'échappent pas même aux critiques les plus sévères , a mis beaucoup de gaieté , de finesse & de légèreté dans le rôle de Melcour. Un ton moins leste , & plus de soin à adoucir les endroits qui pouvaient choquer un peu la délicatesse , voilà ce que les amateurs de son talent auraient désiré , & ce qu'il fera sûrement lorsqu'on rejouera la piece ; car sa docilité n'est pas moins grande que son zèle , & l'une est la preuve de l'autre & la mere des succès durables.

Les autres rôles sont peu de chose ; mais on a distingué dans celui du valet le sieur Dazincourt qui l'a joué avec cette finesse & cette intelligence que nous avons reconnues en lui , depuis qu'il fait les plaisirs du public sur le théâtre de la nation , qui , quoi qu'en puissent dire les fots & les gens du monde , est encore & sera long-tems le premier théâtre de l'univers.

Par M. G. D. L. R.



PIECES

PIECES FUGITIVES.

Gravure.

LA PHILOPATRIE , personnage iconologique , représentant l'*Amour de la patrie* , inventé par M. Métal , dessiné par le célèbre Cochin , & gravé par Laurent , graveur de la guerre.

C'est une estampe qui tiendra un rang distingué dans l'œuvre du grand artiste qui l'a dessinée. Nous croyons que les amateurs d'estampes feront très-bien de la placer dans leur collection , & les patriotes dans leur cabinet ; elle y figurera au moins aussi bien que cette foule d'estampes que l'on ne peut nommer sans présenter à l'imagination une idée libertine & souvent même dégoûtante : telle , par exemple , que la *Soirée des Tuileries* , &c. M. Métal , homme très-estimable & rempli de talens , a joint à sa *Philopatrie* une brochure de trente-quatre pages in-4^o , contenant l'explication du costume de ce nouveau personnage , des fragmens bien choisis & des extraits fort bien faits d'ouvrages qui traitent de l'*amour de la patrie*. L'une & l'autre se vendent ensemble chez la veuve Duchesne & chez tous les marchands de nouveautés. Prix trois livres.

Mars 1782.

D

NOUS ne pouvons nous empêcher de faire ici deux ou trois réflexions ou questions qui ne seront pas déplacées.

Pourquoi la puissance ecclésiastique, qui poursuit avec tant de courage, & le flambeau à la main, tous les livres philosophiques, même ceux que personne ne lit, ne s'oppose-t-elle point à la licence de la gravure, qui depuis une quinzaine d'années est parvenue à un tel point d'indécence, qu'il n'est plus possible de laisser passer une jeune personne devant la boutique d'un marchand d'images sans l'exposer à rougir ? Croit-elle qu'il soit possible d'avoir de la religion sans mœurs ? Pour nous, qui n'avons pas l'honneur d'être prêtres, nous ne le croyons pas, & nous sommes très-persuadés que la gravure d'aujourd'hui est bien plus dangereuse pour les mœurs que les livres philosophiques ne le sont pour la religion. Les images étalent hardiment sur tous les quais & boulevards les estampes les plus indécentes : par exemple, tout l'œuvre de *Baudouin*, dont les trois quarts devraient être relégués dans les boudoirs de nos courtisannes, pour lesquelles sans doute ce peintre cynique les a faites ; & la puissance ecclésiastique ne dit mot ! Quelle en est la raison ? Nous l'ignorons.

Baudouin n'a presque rien fait qui ne soit contraire aux bonnes mœurs ; cependant il a été logé au Lou-

vre ; il s'est présenté à l'académie avec un tableau bon à mettre au cabinet , & l'académie l'a admis au nombre de ses membres , sans doute par égard pour son beau-pere , *Boucher* , que l'on nommait le peintre des graces , & que l'on peut justement regarder comme le corrupteur de la bonne école.

Piron (a) dans sa jeunesse a fait une vingtaine de

(a) Nous prions l'auteur de cet article de se souvenir qu'on ne doit point imputer à l'académie française l'exclusion donnée à l'immortel auteur de la *Métromanie* : on sait que l'académie avait élu *Piron* , mais que Louis XV prévenu par l'évêque de Mirepoix qui lui fit voir l'ode trop fameuse , ne voulut jamais confirmer l'élection. *Piron* reçut trois jours après quarante bouteilles d'excellent vin de Champagne , sans doute par forme de consolation. Cette anecdote est fort connue , & nous serions tentés de croire que l'auteur estimable de l'article qu'on vient de lire , ou n'en a pas eu connaissance , ou n'est pas de bonne-foi dans son assertion. . . Mais *Molière* , *Regnard* , *Dancour* , *Dufreny* , *Lefage* , *Baron* , *Lanoue* , *Saint-Foix* , n'ont jamais fait d'odes licencieuses , & n'ont point été de l'académie. Pourquoi ? S'il fallait faire la même question sur tous les gens de lettres morts ou vivans qui ont mérité cette distinction , & ne l'ont pas obtenue , MM. des académiciens seraient souvent fort embarrassés d'y répondre. Voyez l'extrait du Théâtre de M. de Cailhava , inséré dans le n°. d'avril 1781. On y trouvera peut-être quelques éclaircissemens à ce sujet.

Nous sommes , au reste , de l'avis de l'anonyme sur le danger dont les estampes libres sont pour les mœurs ; & si ses craintes sont un peu exagérées , le principe qui les fait naître n'en est pas moins estimable. Mais il est bon d'observer ici , pour les étrangers qui pourraient prendre ces inculpations à la lettre , que le magistrat [*] dont l'œil éclairé & vigilant est sans cesse ouvert sur tous les objets

[*] M. Lenoir , conseiller d'état , lieutenant-général de police de la ville de Paris.

vers polissons; dans un âge mûr il s'est présenté à l'académie française avec la *Métromanie*, & les portes lui en ont été fermées. Les deux académies ont-elles bien fait? Nous osons dire hardiment que non; & si tous les gens sensés disent comme nous, on fera en droit de demander à quoi servent les académies, puisqu'elles ne savent pas mieux apprécier le mérite?



P R O G R A M M E.

LA société royale d'agriculture de Lyon propose pour sujet du prix de l'année 1783, les questions suivantes :

qui peuvent intéresser l'ordre public, prend le plus grand soin à ne point permettre l'étalage des estampes qui peuvent blesser la pudeur & la délicatesse des ames chastes & timorées. L'anonyme doit savoir que les *Modeles* & les *Couches*, deux estampes nouvelles, très-décentes, mais un peu rudes, sont relégués dans les porte-feuilles des marchands, & qu'on ne leur permet pas de les *exposer* en vente. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres; mais nous nous bornerons à déclarer ici que nous annoncerons avec empressement toutes les gravures nouvelles qu'on voudra bien nous adresser, soit à nous-mêmes, soit à M. *Quandet de la Chenal*, correspondant de la société, rue de Bourbon, fauxbourg Saint-Germain, n°. 28, à Paris. Ce sera toujours avec un empressement bien flatteur & bien vrai, que nous saisirons l'occasion de rendre hommage aux talens des artistes, & de contribuer au moins par nos éloges, aux progrès d'un art poussé dans ce siècle au plus haut degré de perfection, & qui fait depuis long-tems nos plus cheres délices.

Cette note est de M. G. D. L. R. rédacteur de la partie dramatique de ce Journal.

Quelle est la vraie théorie du rouissage du chanvre ? Quels sont les meilleurs moyens d'en perfectionner la pratique, soit que l'opération se fasse dans l'eau, soit qu'elle se fasse en plein air ? Quels sont les cas où l'une de ces opérations est préférable à l'autre ? Y aurait-il quelque manière de prévenir l'odeur désagréable & les effets nuisibles du rouissage dans l'eau ?

Le prix sera d'une médaille d'or de 300 liv.

Les auteurs ne se feront connaître ni directement ni indirectement ; mais ils inséreront , dans un billet cacheté , leur nom & le lieu de leur résidence , avec la même devise ou épigraphe que porteront les mémoires.

Ils seront adressés , francs de port , à *M. l'abbé DE VITRY , secrétaire perpétuel de la société royale d'agriculture , rue Saint - Dominique , à Lyon ;* ou envoyés sous l'enveloppe de *M. DE FLESSELLES ,* intendant de cette ville.

Aucun mémoire ne sera reçu passé le 1 mars 1783 ; & le prix sera décerné dans le courant du mois de mai de la même année.



Pour la fête d'un Vieillard.

QUE j'aime à voir ce mortel fortuné ,
Par les vertus dès long-tems couronné ,
Goûter en paix sur le soir de la vie
Un doux repos que la jeunesse envie !

D iiij

Des tems passés un heureux souvenir,
 Un présent calme, un riant avenir
 Sont les plaisirs de sa saison dernière.
 Soit que ses yeux se tournent en arrière
 Sur les chemins qu'il suivit doucement,
 Soit que, fixant ses regards en avant,
 Il voie enfin le bout de sa carrière,
 Toujours content du beau jour qui l'éclaire,
 Son air tranquille annonce son bonheur,
 Et son front peint le calme de son cœur.

Tel un vieux chêne au milieu d'un bocage,
 Qui dès long-tems respecté par l'orage,
 Demeure ferme & brave sa fureur ;
 Zéphir caresse en passant son feuillage ;
 Sous ses rameaux s'endort le voyageur ;
 A la fraîcheur vient méditer le sage ;
 Et Philomele y trouve de l'ombrage,
 Quand le soleil du haut de l'horizon
 De tous ses feux embrase le vallon.

Heureux vieillard, j'ai crayonné l'image
 De tes vertus, de ton fort, de ton âge. . .
 Je veux encore, arbre majestueux,
 A tes rameaux suspendre une guirlande,
 Et te porter aujourd'hui pour offrande
 Ces jeunes fleurs qu'accompagnent mes vœux,
 Venez, Sélimé, & de cette couronne
 De votre aïeul ceignez les cheveux blancs :
 Ainsi paré des roses du printemps,
 Croira-t-il être à la fin de l'automne, B. [a]

[a] Nous distinguerons désormais les pièces que nous enverra l'auteur par cette lettre initiale. C'est la plus voisine de celle dont je me sers moi-même ; elle précède la miéane,



Epître pour le premier jour de l'an.

COMME les jours rapidement s'effacent,
 Comme les ans l'un sur l'autre s'entassent,
 Sans que jamais ni des ans ni des jours
 Nos vains efforts ralentissent le cours !
 D'un vol égal , au moins si dans sa fuite
 Le tems trainait les heures à sa suite !
 Mais brille-t-il quelque moment plus doux,
 D'un air sévère il s'éloigne de nous ,
 Hâte son vol, & comme la pensée
 Incessamment cette heure est effacée.
 Les noirs chagrins, d'ombres environnés,
 Loin du plaisir nous ont-ils enchainés
 Pour nous percer de leurs fleches cruelles ?
 Le tems barbare a replié ses ailes ;
 Il marche alors, il se traîne à pas lents ,

& cela est juste. Les lecteurs aimeront peut-être à trouver ici une liste de tous les ouvrages du même poëte qui ont été inférés dans le journal. La voici.

1780. *Fragmens d'un petit poëme intitulé, les Promenades d'automne.* Mai, p. 71.

Vers gravés sur un rocher des Alpes pendant un orage.
Epigramme. Sentimens du soir. Décembre, p. 71 -- 75.

1781. *Vers sur la naissance d'une jeune fille.* Janvier, p. 65.

La tombe d'Ismene, romance. Mai, p. 74.

Fragmens sur le lac Léman. Juillet, p. 67.

Course dans les Alpes. Août, p. 49.

A un ami qui avait fait bâtir une chaumière dans un bois. Novembre, p. 87. Et p. 91, *Ode sur la victoire remportée par les Hollandais sur les Anglais.*

Et sans pitié prolonge nos tourmens.

O mon Elise, ainsi quand ta présence
Quand tes discours charment mon existence,
Du tems muet le vol silencieux
Ne frappe plus mon oreille ou mes yeux;
L'airain bruyant pour moi semble se taire:
Rien ne me dit que d'une aile légère
Ces doux momens passent sans m'avertir.
J'arrive à peine. . . Eh quoi, déjà partir?
Mais loin de toi suis-je forcé de vivre?
Chaque minute au triste ennui me livre.
Par son silence, hélas! pour mon malheur,
L'airain, du tems accuse la lenteur,
Et le marteau, voisin de ma demeure,
Semble enchainé toujours par la même heure.

Dans ce jour donc, où la mer du passé
Voit dans son sein, pour jamais effacé,
Un de ces ans que le fleuve des âges
Traîne avec lui bien loin de nos rivages,
Et que r'ouvrant la marche des saisons,
Janus arrive entouré de glaçons,
Moins que mon cœur l'usage m'autorise
A présenter à l'amitié d'Elise
De ma constance un léger *souvenir*.

Je ne veux point aux heures du plaisir,
Quand le fracas, le bal & son tumulte
Par le prestige ont établi leur culte,
Quand s'étourdir semble être le bonheur,
Que ma pensée arrive dans ton cœur,
Ecarte-la: cette triste étrangère,
En se montrant, craindrait de te déplaire;
Son habit simple & son maintien sensé

Dans cette fête auraient l'air déplacé.
 Mais dans ces jours , où rendue à toi-même ,
 Une eau paisible est ton plus juste emblème,
 Dans ces instans où la tranquillité
 Au sentiment rend sa vivacité ,
 Ah , que pour lors dans ton cœur solitaire
 Mon souvenir sur une aile légère
 Vole , descende , & sache s'arrêter !
 C'est un ami qui vient te visiter ;
 Il te dira : " si le ciel réalise
 Mes tendres vœux pour le bonheur d'Elise ,
 S'il fait le mien en resserrant les nœuds
 Qu'il a formés , lui-même entre nous deux ,
 Qu'importe alors que le tems par caprice
 Hâte sa course , ou qu'il la ralentisse ?
 O mon Elise , en entrant au tombeau ,
 Non , l'amitié n'éteint point son flambeau.
 Ainsi que nous , elle s'immortalise ,
 Et de deux cœurs la chaîne s'éternise.

B.



Le Conseil des médecins. Fable.

EN Perse il était un Sophi ,
 Par la terreur du glaive affermi sur le trône :
 D'un monarque étranger il reçut un défi ,
 Et voulant soutenir l'honneur de sa couronne ,
 Il rassembla force soldats ,
 Pour aller guerroyer bien loin de ses états.
 Mais avant de quitter son trône & ses provinces ,
 Comme il avait pour fils deux princes ,

Il devait à l'ainé remettre, en s'éloignant,

Les rênes du gouvernement.

Or cet aîné, l'héritier de l'empire,
Avait un jugement, un esprit limité,

Et son état, de loin je puis le dire,

Touchait à l'imbécillité.

Le Sophi délibère, on convoque, on invite

Les gens de loix, les prêtres, les devins,

Qui dirent de grands mots ; & puis des médecins

On assembla la docte élite.

Est-il sot, est-il fou, le sublime empereur ?

Dans les recoins de sa cervelle auguste

Recele-t-il quelque lueur,

Et dans un jour d'éclat étalant sa grandeur,

Pourra-t-il répondre un peu juste,

En face d'un ambassadeur ?

Long - tems les médecins là - dessus pérorèrent ;

Le poulx, les yeux, la peau, la langue examinerent.

Le magnifique prince, interrogé dix fois,

Neuf pour le moins ne fut trop que répondre.

Tout bien vu, tout pesé, chacun donna sa voix.

Voici le bulletin qu'on a traduit à Londres.

“ Nous, chargés aujourd'hui de tous examiner

„ Le sens commun du prince & son intelligence,

„ Nous avons lieu de soupçonner

„ Qu'il avoisine la démence ;

„ Mais nous appercevons d'ailleurs qu'en conscience,

„ Rien ne puisse, après tout, l'empêcher de régner. „



Épître à mon amie.

CHERE C . . . aimable amie,
 Toi que mon cœur fait préférer ,
 Que j'aime le nœud qui nous lie !
 Que je me plais à le serrer !
 Long-tems, hélas ! dès mon jeune âge
 Je crus rencontrer l'amitié.
 Je ne vis qu'un monde volage ,
 Et je le vis avec pitié.
 D'abord sous un masque hypocrite
 Il présente un maintien flatteur :
 Mais lassé bientôt il le quitte :
 L'on voit alors qu'il est trompeur.
 J'en ai tant vu de ces amies ,
 Au doux parler , au front serein ,
 Charmantes dans les compagnies ,
 Qui hors de là ne sont plus rien.
 J'en ai tant vu ; mais pourquoi dire
 Ce que je voudrais ignorer ?
 Pourquoi rappeler leur délire ?
 Plaignons ceux qui savent tromper.
 Hélas , dans leurs plaisirs factices ,
 Dans leurs jeux froids & recherchés ,
 Et même en parlant de délices ,
 J'ai vu des ennuis déguisés.
 Mais toi C . . . tu me consoles
 De leur discours plein de fadeur.
 Aussi toujours vers toi je vole
 Goûter les vrais plaisirs du cœur ,

Là je retrouve une ame pure,
 Des sentimens vrais, précieux,
 Tels que les dicta la nature,
 Tels qu'il les faut pour être heureux.
 Là je vois unis sur tes traces,
 Et l'esprit qui fait me charmer,
 Et les talens avec les graces,
 Et la douceur qui fait aimer.
 Sur-tout dans toi ce qui métonne,
 Et qui m'enchante en même tems,
 C'est l'art qui fait qu'on te pardonne
 De réunir tous ces talens.
 O toi qui répands sur ma vie
 Des douceurs qu'on ne peut nommer,
 Aime-moi, aime ton amie,
 Comme tu fais t'en faire aimer.



Epigramme.

MESSIRE Cliftorel était à l'agonie,
 Son créancier courut chez lui:
 Ventre Saint-Gris, dit-il, ne quitte pas la vie,
 Sans rembourser le bien d'autrui;
 A me payer je veux que tu t'apprêtes.
 Hélas! si je ne meurs, répondit Cliftorel,
 Qu'après avoir payé mes dettes,
 Je suis bien sûr d'être immortel.

Par M. J. B. S.



Autre.

Hé, Moncas, savez-vous la fameuse nouvelle ?

Difait certain milord l'autre jour au café.

. Non, répond Moncas; quelle est-elle ?

La Grenade est reprise, & le fort est rasé.

Huit cents Français ont pris la fuite,

Beaucoup sont morts, le reste est prisonnier.

Vous sentez que nos chefs ont, par cette conduite,

Couvert leur tête de laurier. . .

Eh mais, qu'admirez-vous dedans cette défaite ?

L'imagination de celui qui l'a faite.

Par le même.



Lettre au Rédacteur du Journal. Paris, 1782.

M O N S I E U R.

TOUS les connaisseurs & gens de bien voient avec une égale satisfaction la justice qui est rendue dans les journaux à M. Rétif de la Bretonne, & particulièrement dans le vôtre, qui est aussi bien écrit que bien pensé.

Si vous êtes, monsieur, dans votre pays le seul admirateur du talent rare & précieux de l'auteur des *Contemporaines*, il n'en est pas de même ici, où il peut se flatter d'avoir pour lui ce qu'il y a de mieux dans les deux sexes. Et je puis, d'après ce que je vois,

rendre de lui le même témoignage qu'un certain journaliste qui dit avec vérité que ses romans excitent la plus vive sensation, que ses partisans & ses détracteurs mettent dans leurs jugemens une chaleur égale, & que cependant tout le monde veut les lire. Je conviens pourtant que les sentimens ne sont pas partagés sur les défauts de son style; mais il en est trop bien dédommagé par son genre neuf & ses traits de feu qui remueraient l'ame la plus indifférente, pour que l'on ne soit pas porté à croire qu'il n'est aucun de ses critiques qui ne voulût avoir ses défauts au prix de son mérite enchanteur & unique. Et vous avez certainement bien raison, monsieur, de prononcer en juge éclairé, en sa faveur, au risque de déplaire à vos *dames philosophes*. Il est beaucoup de gens qui se feraient honneur de marcher sur vos traces pour le louer publiquement, si leur plume en était aussi digne que la vôtre; car M. Rétif s'est si fort emparé des cœurs vertueux & sensibles, qu'il n'en est pas un qui ne fût jaloux de publier l'éloge qui lui est dû. Mais l'ardeur de son zèle ne pouvant être sans fruit, sa gloire & son triomphe brilleront dans ses succès, & ses ennemis vaincus seront enfin forcés de lui rendre les armes. Nous avons parmi nous des femmes raisonnables & spirituelles, qui avouent de bonne-foi avoir de grandes obligations à la pratique de ses sages conseils, & qui prétendent qu'il y a lieu de croire qu'il est sûr de sa méthode par sa propre expérience, puis-

que sa femme est un parfait modèle des qualités qu'il regarde comme si essentielles au bonheur du ménage : qualités qui la firent toujours chérir des père & mère de cet heureux mari. Ainsi M. Rétif, cet ami de l'humanité, qui souffre du malheur d'autrui, voudroit arracher à l'hymen ses victimes par tous les moyens qu'il croit capables de procurer au genre humain, le bonheur dont il jouit lui-même. Des sentimens si délicats & si nobles méritent assurément la reconnaissance de toute ame honnête, & l'admiration de quiconque est capable de sentir & de penser. Vous voyez que je suis bien de votre avis, & vous daignerez sans doute agréer ma démarche eu égard au motif.

Je suis, &c.

D'ETIANGES DE SAINT-MAURICE.



*Lettre de M. G. D. L. R. aux Auteurs du Journal
de Neuchatel. Paris, 1 mars 1782.*

C'EST bien assez, messieurs, lorsqu'on écrit pour le public, d'avoir par-devers soi ses propres fautes, sans partager encore celles de l'imprimeur. Je fais qu'un des inconvéniens attachés à la distance qui nous sépare, est l'impossibilité où je me trouve de revoir les épreuves de votre journal. Jusqu'à ce moment je m'étois confié en la fidélité de mon copiste, en l'exactitude reconnue de vos protes, & je m'en étois bien trouvé : pourquoi faut-il que cette surveillance si né-

l'affaire cesse tout-à-coup, & que j'en devienne aujourd'hui la victime d'une façon neuve & cruelle ?

L'article inséré dans le n°. de Janvier (que l'on vient de recevoir à Paris) & qui contient la *Critique des tableaux exposés au Louvre le 25 août 1781*, cet article, qui par une suite d'événemens que je ne puis encore concevoir, est resté quatre mois égaré dans vos bureaux, & que vous avez fait paraître précisément au moment qu'il fallait l'oublier, fourmillé de fautes typographiques ; & ces fautes sont d'autant plus désespérantes que votre compositeur me fait dire souvent le contraire de ce que j'ai pensé & écrit. Je me bornerai à rectifier ici le paragraphe qui concerne M. Wille ; c'est un des plus défigurés, & cette correction pourra donner aux lecteurs une idée de celles que nous laissons à sa sagacité le soin de suppléer.

Une malheureuse omission de sept à huit mots me fait dire sur M. Wille précisément le contraire de ce que j'ai voulu dire. Cette faute m'est d'autant plus sensible qu'elle tombe sur un artiste vraiment estimable, & dont je chéris également les talens & les qualités personnelles ; je le prie donc de ne pas me juger sans m'avoir compris, & de lire son article tel que je le copie ici, d'après mon manuscrit original.

« N°. 169. La double récompense du mérite, par M. Wille, la constamment attiré la foule ; & ce tableau, pour avoir un très-grand succès, n'en est pas moins bon. C'est en vain que quelques critiques de mauvaise
humeur

humeur de ces gens qui ne pardonnent ni les talens ni les succès, ont assuré que l'officier-général étoit dans une posture contrainte; que le dragon avoit l'air niais, & que son geste exprimoit plutôt l'humilité que la reconnaissance; que le fatin de la jeune personne étoit mal plissé & sentait l'apprêt, &c. Le peu de fondement de ces reproches montre trop visiblement le motif qui les faisait naître, pour que l'auteur ait dû s'en affliger un instant. Si cependant son amour-propre (sentiment si nécessaire au progrès des arts, & qui bien dirigé devient l'aliment du génie) avait pu s'y montrer sensible, nous oserions lui offrir nos justes éloges, comme une consolation sincère & méritée. Nous lui dirions que son tableau annonce une brillante facilité, un ton de couleur aimable, qu'il a su mettre beaucoup d'expression dans les têtes, d'âme & de chaleur dans la composition; qu'en général ses draperies sont jetées avec art, & correctement dessinées, & qu'enfin un pareil ouvrage, dans un âge aussi peu avancé que celui de M. Wille, est le présage heureux d'un talent qui doit faire époque dans les annales de la peinture. »

Voilà, messieurs, ce que j'avais voulu dire, ce que j'avais dit en effet. La première version est contraire : je me hâte de la désavouer, comme n'étant pas mon ouvrage, & avant que M. Wille ait pu s'en plaindre : je le prie de regarder celle-ci comme la véritable, comme l'expression fidelle des sentimens de mon cœur,

Mars 1782.

E

& la peinture vraie de ce que j'ai toujours pensé sur son tableau.

J'espère, messieurs, que voilà la dernière fois que je me trouverai dans le cas de vous adresser des reproches de cette nature. Votre exactitude ordinaire, vos lumières & votre zèle me répondent que je n'aurai plus par la suite que des remerciemens à vous faire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

G. D. L. R.



Probabilités de la vie, naissances, mariages, &c.

EN rendant compte autrefois (a) des mémoires de la société établie à Geneve, j'ai eu occasion de dire quelque chose sur cette intéressante matière. J'y reviens. En feuilletant les volumes que M. de Buffon a publiés depuis 1778, j'y ai trouvé de longs détails sur cet objet, dont je crois que mes lecteurs me sauront gré de leur donner ici en peu de mots les résultats les plus généraux. Cette science, encore neuve, excite la curiosité.

On voudra bien que je commence par une petite digression littéraire sur l'histoire naturelle de M. de Buffon.

Ce grand ouvrage avance : les derniers volumes

(a) Voyez le journal de novembre 1780, page 21 & suivantes.

des oiseaux sont prêts à paraître, & nous en ferons à l'histoire des insectes. Je l'attends avec impatience. L'auteur a toujours paru avoir pour cette classe d'animaux une sorte de dédain, faire assez peu de cas des observations de Réaumur & des autres insectologues, trouver fort étrange & fort déplacé l'enthousiasme qu'excitaient en eux ces petits êtres qu'il semble ne regarder que comme les premiers essais & les jeux de la nature, dont il s'obstine à vouloir faire des enfans de la corruption, qui se forment comme au hasard (au moins quelques espèces) par la rencontre fortuite des molécules organiques; en sorte qu'un âne, *un âne renforcé*, est, selon lui, beaucoup plus digne de l'attention du naturaliste que toute la république des abeilles. Après cela on a droit d'être curieux de voir la manière dont il s'y prendra pour écrire cette partie de l'histoire naturelle.

De quelque manière qu'il s'y prenne, il est bien certain qu'on le lira avec plaisir. On aime tout de cet écrivain, jusqu'à ses imposantes & magnifiques erreurs. Son histoire naturelle est pour moi une galerie immense de tableaux, où la nature se présente sous toutes ses formes, avec toute sa richesse & toute sa variété; où l'élégance & le fini des moindres détails est incessamment relevé par la grandeur des vues générales, qui donnent à tous les traits de ce vaste dessein la noblesse & l'unité, caractères d'un génie presque aussi grand que son sujet. C'est tout

l'agrément , toute la fraîcheur , tout le charme de la poésie champêtre , sans rien de cette monotonie & de cette fadeur qui gâtent un peu ce genre aimable , avec la sévérité & la dignité qui lui manquent. C'est le style enchanteur du Télémaque , mais , s'il est permis de le dire , avec plus de vérité , de fermeté , d'éloquence. En un mot , si j'avais à nommer le premier de nos écrivains en prose , je nommerais sans balancer M. de Buffon : si j'avais à prescrire aux jeunes orateurs , un modèle du style noble , harmonieux & soutenu , dont l'imitation ne pût jamais devenir dangereuse , ce ne serait ni Jean - Jacques Rousseau , ni Linguet , ni Fénelon , ni même le sublime Bossuet , ce serait M. de Buffon. Il a au souverain degré toutes les qualités fondamentales du style ; & le style , formé sur ce modèle primitif , recevrait aisément ensuite les formes propres aux différens genres.

Il ne se relâche point. Les articles du moineau , du rossignol , de la mésange , du perroquet , ne sont point inférieurs à ceux du cheval , du chien , du cerf , du chameau , du chevreuil & de l'éléphant.

Si l'on fait un jour une véritable *bibliothèque de campagne* , les ouvrages de M. de Buffon y tiendront le premier rang. Seulement voudrais - je qu'ils fussent un peu moins volumineux.

N'y aurait-il donc pas moyen de les réduire ? Si l'on faisait un bon extrait de la partie systématique , en supprimant le détail des preuves ; si l'on retrans-

était de l'histoire de chaque oiseau toutes les discussions de pure nomenclature, l'indication exacte des dimensions, de la longueur des ongles, des pennés de la queue & de l'intestin cœcum ; si l'on ne faisait aucune mention des variétés de l'espece, dont on ne peut donner que le signalement, parce qu'on n'en connaît que le nom & l'habit, sans en connaître les mœurs ; en un mot, si on n'y laissait que ce que chacun en lirait avec plaisir sans être savant ; un volume pourrait souvent se réduire à cent pages. Et qui aurait regret, par exemple, à la description des cent & une especes de perroquets, perruches ou perriches des deux continens ?

Cette lecture serait alors pour l'esprit ce qu'est pour l'œil la vue d'un parterre point trop orné ; d'où la simple fleur des champs, ni le frais gazon, ni la plante fertile ne sont point bannies ; où l'art modeste & soumis n'admet de luxe que celui de la nature.

Quant à M. Gueneau, on me permettra d'observer, en rendant justice au rare mérite de son style, qu'il n'a cependant pas la perfection de celui de M. de Buffon. C'est bien en général la même maniere ; elle est très-bien saisie ; & c'est un exemple de ce que je disais tout-à-l'heure, que ce style est excellent à imiter : mais je crois y voir des différences bien marquées. M. Gueneau n'a pas le naturel, la vivacité, le feu de M. de Buffon : jamais, par exemple, si je

ne me trompe, il n'aurait dépeint aussi bien la pétulance & l'importunité du moineau, ni l'aimable familiarité du rouge-gorge, ni la vie dure & laborieuse du pivert. A la première lecture de ces articles, je me suis dit, *ils sont de l'inimitable Buffon* ; & je ne me suis pas trompé.

Un seul article jusqu'ici m'aurait tenu en suspens ; c'est celui de l'hirondelle. M. de Buffon n'aurait pas mieux exprimé ses mœurs, ses habitudes, la légèreté, la rapidité de son vol. A la fin pourtant j'ai reconnu M. Gueneau, à une légère nuance d'ironie qui se répand de tems en tems sur son style : il n'est pas aussi grave, aussi sévère, que celui de M. de Buffon.

Mais je voulais donner des résultats de longues observations sur la durée de la vie, les morts, les mariages, les naissances & la population. Il est tems d'y venir.

Empruntons d'abord ici les expressions éloquentes de l'historien de la nature, pour présenter à nos lecteurs un tableau général, dont les couleurs sombres, mais attachantes, les frapperont sans doute comme nous.

« Le quart du genre humain périt, pour ainsi dire, avant d'avoir vu la lumière ; puisqu'il en meurt près d'un quart dans les onze premiers mois de la vie, & que, dans ce court espace de tems, il en meurt beaucoup plus au-dessous de cinq mois qu'au-dessus.

Le tiers du genre humain périt avant d'avoir atteint l'âge de vingt-trois mois ; c'est-à-dire , avant d'avoir fait usage de ses membres , & de la plupart de ses autres organes.

La moitié du genre humain périt avant l'âge de huit ans au moins , c'est-à-dire , avant que le corps soit développé , & avant que l'ame *ne* [a] se manifeste par la raison.

Les deux tiers du genre humain périssent avant l'âge de trente-neuf ans ; en sorte qu'il n'y a guere qu'un tiers des hommes qui puissent propager l'espece , & qu'il n'y en a pas un tiers qui puissent prendre état de consistance dans la société.

Les trois quarts du genre humain périssent avant l'âge de cinquante-un ans ; c'est-à-dire , avant d'avoir rien achevé pour soi-même , peu fait pour sa famille , & rien pour les autres.

De neuf enfans qui naissent , un seul arrive à soixante-dix ans ; de trente-trois qui naissent , un seul arrive à quatre-vingts ans ; un seul sur deux cents quatre-vingt-onze , qui se traîne jusqu'à quatre-vingt-dix ans ; & enfin , un seul sur onze mille neuf cents quatre-vingt-seize , qui languit jusqu'à cent ans révolus. . . » Pauvre espece humaine ! avec combien

[a] J'ai des doutes sur ce *ne* , que M. de Buffon emploie souvent ainsi : nonobstant l'autorité d'un écrivain si classique , j'ose croire cette négation de trop ; il n'y en aurait point dans la phrase latine correspondante.

d'économie & d'épargne la vie t'est mesurée !

« La vie moyenne , à la prendre du jour de la naissance , est de huit ans à peu près. . . » Quel court espace ! L'enfant qui vient de naître & le vieillard de soixante - six ans ont la même chance de vivre ; & il y a deux à parier contre un , que le pere âgé de cinquante - un ans , auquel il naît un fils , survivra à ce fils.

Passons aux résultats de l'examen des registres baptistaires & mortuaires. Mais observons d'abord , que les conséquences qu'on pourrait vouloir tirer de la comparaison de ces deux sortes de registres entr'eux , manqueraient souvent de justesse. A Paris , l'état des morts l'emporte sur celui des naissances : n'en concluez rien ; car plusieurs de ceux qui viennent y mourir n'y sont pas nés. Presque toute la nombreuse tribu des domestiques , un essaim de provinciaux que l'intérêt ou le plaisir ont fixés dans la capitale , tant de curieux & de passagers que la mort y surprend , enflent la liste des morts sans avoir été couchés sur celle des baptêmes. Ainsi ces livres en parties doubles sont mal tenus à cet égard. Il en est de même à proportion de toute ville

Où se rendent de tout côtés
Des enfans qu'en son sein elle n'a point portés.

C'est le contraire dans plusieurs petits villages isolés , qui n'offrent que peu de ressources à leurs habitans.

Là le nombre des naissances l'emporte , parce qu'une bonne partie de ceux qui y naissent vont mourir ailleurs.

Mais dans les villes & dans les campagnes , on remarque que les grands froids nuisent à la multiplication de l'espece humaine. Outre qu'il se fait moins de mariages & qu'il naît moins d'enfans , chaque hiver rigoureux est encore marqué par une mortalité plus grande.

En général , le nombre des mariages & des baptêmes est proportionné à l'abondance & à la facilité des subsistances. A la suite de la disette marche tristement la stérilité : l'année stérile en grains & en fruits l'est aussi en hommes.

Les mois de l'année les plus féconds sont mars , janvier & février : les plus stériles sont juin , décembre & novembre. Ainsi les mois chauds de juin , août & juillet , ces mois d'été , où les subsistances en tout genre sont le plus abondantes , [a] sont les mois les

[a] Les fraises parfument les bois ;
 L'épine enfante la groseille ;
 Mille fruits naissent à - la - fois ;
 Et , prête à remplir sa corbeille ,
 La nymphe hésite sur le choix.
 Par - tout l'abondance circule.
 L'homme n'est heureux que l'été,
 L'infatigable pauvreté
 Bénit l'ardente canicule ,
 Qui fait frémir la volupté. *Saisons , de BERNIS.*

plus favorables à la multiplication de l'espèce humaine ; & ceux de septembre , mars & février le sont le moins.

Les mois les plus meurtriers , selon les observations de M. de Buffon (qui peut-être , au reste , ne sont justes que pour la capitale , & ne le seraient ni pour de petites villes , ni sur-tout pour des villages) se trouvent être mars , avril & mai. Août , juillet & septembre (toujours dans l'ordre où je les nomme.) sont les trois mois de l'année où la mort fait le moins de ravages.

Il y a à Paris trente-cinq vivans pour un mort. Je le crois. Autant que je puis en juger , c'est à peu près la même proportion dans la petite paroisse où je vis. On sent au reste combien cette proportion peut varier , selon que les enfans sont plus ou moins bien soignés , les hommes plus ou moins bien nourris & assujettis à des travaux plus ou moins rudes , plus ou moins mal-sains , &c.

Il naît à Paris plus de garçons que de filles : dans quelques campagnes , c'est le contraire. Cela tiendrait-il au local , à la manière de vivre ? La loi générale de la nature paraît être qu'il naisse environ vingt-sept garçons pour vingt-fix filles. Ne serait-ce que dans des lieux plus montagneux & plus misérables que le nombre des filles l'emporterait ?

Il meurt à Paris plus d'hommes que de femmes , presque un neuvième de plus : d'abord , sans doute ,

parce qu'ils y sont en plus grand nombre que les femmes ; il y naît dix-sept garçons pour seize filles , & il y entre d'ailleurs beaucoup plus d'hommes que de femmes. Il se peut ensuite que des couches moins fréquentes & une vie moins laborieuse conservent les Parisiennes plus long-tems que les campagnardes qui , partageant tous les travaux de leurs maris , exposées , comme eux , aux pleurésies , aux accidens , ont de plus qu'eux les dangers de leurs fréquentes couches , dont les suites sont plus à craindre ; plus souvent funestes pour elles que pour les femmes de Paris , qui se ménagent à volonté & sont plus à portée de tous les secours de l'art , aujourd'hui si perfectionné , des accouchemens.

Par les raisons contraires , il meurt en général plus de femmes que d'hommes dans les campagnes & dans les petites villes où il y a beaucoup de peuple. . . En tout sens , les femmes gagnent plus que nous aux progrès de la civilisation.

Chacun y gagne , s'il est vrai qu'à Paris , comme M. de Buffon le conclut de l'inspection des registres mortuaires , un plus grand nombre d'individus à proportion que dans les campagnes parviennent à un âge avancé : & plus cet âge est avancé , plus la différence est sensible à l'avantage de la ville. Il serait donc vrai , à la grande surprise & au grand regret des moralistes sévères , que la jouissance des

douceurs de la vie contribue à en prolonger la durée. [a]

Dédommageons-les par une autre observation, qui leur conserve & leur rend au double le précieux *droit de pester*, qu'il serait si dur de perdre.

Les mariages sont bien moins féconds à Paris qu'ailleurs. Trois mariages n'y produisent que douze enfans : à Flavigny, petite ville presque toute peuplée de bourgeois aisés, on compte déjà treize enfans & trois quarts pour trois mariages : à Sémur, autre ville, où il y a plus de petit peuple, trois mariages donnent seize enfans & demi : enfin à Montbard & autres lieux, où presque tout est peuple, on a dix-huit enfans pour trois mariages. D'où il résulte que les classes inférieures sont, pour ainsi dire, la pépinière de l'espèce humaine.

Notez qu'il y a cent ans, les mariages à Paris étaient d'un fixième plus féconds qu'aujourd'hui.

Rapportons une dernière observation très-intéressante & qui donne lieu au morceau plein d'éloquence, par lequel nous nous proposons de terminer cet article.

Avoir vécu, dit M. de Buffon, est une raison pour vivre encore ; car il s'en faut bien que la probabilité

[a] Je ne vois qu'une mauvaise chicane à faire : c'est que M. de Buffon ayant pris pour objets de comparaison des villages éloignés de la capitale de vingt lieues au plus, l'atmosphère morale de la grande ville peut s'étendre jusque là. Ce que je ne crois pas.

de vivre ne diminue dans la même proportion que le nombre des années s'augmente : *plus la mort s'approche, & plus sa marche se ralentit* ; & au-delà de quatre-vingts ans , (âge auquel vous avez encore l'espérance légitime de trois ans & sept mois de vie) chaque année que vous vivez ne retranche plus que deux mois de cette espérance.

Voici maintenant comment M. de Buffon raisonne sur ce principe.

« Nous avons donc toujours , dans l'âge même le plus avancé , l'espérance légitime de trois années de vie. Et trois années ne sont-elles pas une vie complète ? ne suffisent-elles pas à tous les projets d'un homme sage ? Nous ne sommes donc jamais vieux , si notre morale n'est pas trop jeune ; le philosophe doit dès lors regarder la vieillesse comme un préjugé , comme une idée contraire au bonheur de l'homme ; & qui ne trouble pas celui des animaux. Les chevaux de dix ans , qui voyaient travailler ce cheval de cinquante ans , ne le jugeaient pas plus près qu'eux de la mort. Ce n'est que par notre arithmétique que nous en jugeons autrement ; mais cette même arithmétique bien entendue nous démontre que , dans notre grand âge , nous sommes toujours à trois ans de distance de la mort , tant que nous nous portons bien ; que vous autres jeunes gens vous en êtes souvent bien plus près , pour peu que vous abusiez des forces de votre âge ; que d'ailleurs , & tout abus

égal, c'est-à-dire proportionnel, nous sommes aussi sûrs à quatre-vingts ans de vivre encore trois ans, que vous l'êtes à trente ans d'en vivre vingt-fix. Chaque jour que je me lève en bonne santé, n'ai-je pas la jouissance de ce jour aussi présente, aussi plénier que la vôtre ? Si je conforme mes mouvements, mes appétits, mes desirs aux seules impulsions de la sage nature, ne suis-je pas aussi sage & plus heureux que vous ? Ne suis-je pas même plus sûr de mes projets, puisqu'elle me défend de les étendre au-delà de trois ans ? Et la vie du passé, qui cause les regrets des vieux foux, ne m'offre-t-elle pas au contraire des jouissances de mémoire, des tableaux agréables, des images précieuses, qui valent bien vos objets de plaisir ? Car elles sont douces, ces images, elles sont pures ; elles ne portent dans l'ame qu'un souvenir aimable ; les inquiétudes, les chagrins, toute la triste cohorte qui accompagne vos jouissances de jeunesse, disparaissent dans le tableau qui me les représente ; les regrets doivent disparaître de même, ils ne sont que les derniers élans de cette folle vanité qui ne vieillit jamais.

N'oublions pas un autre avantage, ou du moins une forte compensation pour le bonheur dans l'âge avancé ; c'est qu'il y a plus de gain au moral que de perte au physique ; tout au moral est acquis ; & si quelque chose au physique est perdu, on en est pleinement dédommagé. Quelqu'un demandait au

philosophe Fontenelle, âgé de quatre-vingt-quinze ans, quelles étaient les vingt années de sa vie qu'il regrettait le plus ; il répondit qu'il regrettait peu de chose, que néanmoins l'âge où il avait été le plus heureux était de cinquante-cinq à soixante-quinze ans. Il fit cet aveu de bonne foi, & il prouva son dire par des vérités sensibles & consolantes. A cinquante-cinq ans la fortune est établie, la réputation faite, la considération obtenue, l'état de la vie fixe, les prétentions évanouies ou remplies, les projets avortés ou mûris, la plupart des passions calmées ou du moins refroidies, la carrière à peu près remplie pour les travaux que chaque homme doit à la société, moins d'ennemis ou plutôt moins d'envieux nuisibles, parce que le contrepoids du mérite est connu par la voix du public ; tout concourt dans le moral à l'avantage de l'âge, jusqu'au tems où les infirmités & les autres maux physiques viennent à troubler la jouissance tranquille & douce de ces biens acquis par la sagesse, qui seuls peuvent faire notre bonheur.

L'idée la plus triste, c'est-à-dire la plus contraire au bonheur de l'homme, est la vue fixe de sa prochaine fin : cette idée fait le malheur de la plupart des vieillards, même de ceux qui se portent le mieux, & qui ne sont pas encore dans un âge fort avancé : je les prie de s'en rapporter à moi ; ils ont encore à soixante-dix ans l'espérance légitime de fix

ans deux mois, à soixante-quinze ans l'espérance toute aussi légitime de quatre ans six mois de vie ; enfin à quatre-vingt & même à quatre-vingt-six ans, celle de trois années de plus. Il n'y a donc de fin prochaine que pour des âmes faibles qui se plaisent à la rapprocher ; néanmoins le meilleur usage que l'homme puisse faire de la vigueur de son esprit, c'est d'agrandir les images de tout ce qui peut lui plaire en les rapprochant, & de diminuer au contraire, en les éloignant, tous les objets désagréables, & sur-tout les idées qui peuvent faire son malheur ; & souvent il suffit pour cela de voir les choses telles qu'elles sont en effet. La vie, où si l'on veut, la continuité de notre existence, ne nous appartient qu'autant que nous la sentons ; or ce sentiment de l'existence, n'est-il pas détruit par le sommeil ? Chaque nuit nous cessons d'être ; dès lors nous ne pouvons regarder la vie comme une suite non interrompue d'existences senties ; ce n'est point une trame continue, c'est un fil divisé par des nœuds, ou plutôt par des coupures qui toutes appartiennent à la mort : chacune nous rappelle l'idée du dernier coup de ciseau, chacune nous représente ce que c'est que de cesser d'être ; pourquoi donc s'occuper de la longueur plus ou moins grande de cette chaîne qui se rompt chaque jour ? Pourquoi ne pas regarder & la vie & la mort pour ce qu'elles sont en effet ? Mais comme il y a plus de cœurs pusillanimes

que

que d'ames fortes , l'idée de la mort se trouve toujours exagérée , la marche toujours précipitée , les approches trop redoutées , & son aspect insoutenable ; on ne pense pas que l'on anticipe malheureusement sur son existence toutes les fois que l'on s'affecte de la destruction de son corps ; car cesser d'être n'est rien , mais la crainte est la mort de l'ame. Je ne dirai pas avec le stoïcien , *mors homini summum bonum , diis denegatum* ; je ne la vois ni comme un grand bien , ni comme un grand mal , & j'ai tâché de la représenter telle qu'elle est. » Vol. IV , p. 366 & suiv. J'y renvoie mes lecteurs , par le desir que j'ai de contribuer à leur bonheur.

Quoique cette tirade soit bien longue , elle est trop belle & trop philosophique (dans le sens avantageux du mot) pour ne pas faire le plus grand plaisir à tous mes lecteurs. C.



Épître d'un amant à sa maîtresse sur l'ordre qu'il avait reçu de son père de le rejoindre à Paris.

OUI , je pars , c'en est fait ; un ordre respectable
M'éloigne à jamais de ces lieux ;
Où trainerai - je , hélas ! mon destin déplorable ,
Quand je serai loin de tes yeux ?

Faut-il que , dévorant le chagrin qui me tue ,
Je survive à mon triste sort ?

Mars 1782.

F

Ou faut-il, employant l'opium & la ciguë,
Que je m'abandonne à la mort ?

Non, il faut que je vive, il faut par mes soins tendres
Consoler des parens chéris ;
Je vivrai, mais le front toujours couvert de cendres,
Et les yeux sans cesse attendris.

Je verrai donc Paris. Cette ville charmante
N'aura pour moi rien de précieux,
Et de tous ses plaisirs la foule séduisante
N'éblouira jamais mes yeux.

Ne crois pas que ses mœurs, écueil de la jeunesse,
Détruissent en moi la vertu.

Ah, je voudrai plutôt qu'une main vengeresse
Perçât mon cœur trop abattu.

Toujours à mon esprit ton image présente,
Le ranimera, mais en vain ;
Elle n'y paraîtra, cette image charmante,
Que pour me déchirer le sein.]

Mais pourquoi m'affliger ? A ma douleur amère
Pourquoi donner un libre cours ?

En te perdant, hélas ! je retrouve un bon père,
Un père qui m'aima toujours.

Faut-il que je redoute, en cet instant funeste,
De retourner auprès de lui ?

Hélas ! dans mon malheur c'est lui seul qui me reste.
Puis-je avoir un meilleur appui ?

O toi, de qui j'adore & l'esprit & les charmes,
 Mon malheur me fera précieux,
 Si, lisant cet écrit, quelques légères larmes
 Peuvent mouiller tes divins yeux.

Par M. J. B. SAY.



*TABLEAU de la nouvelle édition augmentée des
 Descriptions des arts & métiers, en une suite de
 volumes in-4°, dont le dix-huitième vient de
 paraître, & qui s'imprime chez la Société Typo-
 graphique de Neuchâtel en Suisse.*

COMME cette édition renferme, non-seulement le texte entier des Descriptions des arts, faites & approuvées par l'académie des sciences & publiées successivement dans les cahiers *in-folio*, mais de plus un très-grand nombre de morceaux sur les mêmes objets, tirés de divers auteurs étrangers, & inférés dans cette collection, soit en entier, soit par extraits ou en forme de notes, il est nécessaire, pour en donner une juste idée, de présenter ici la notice abrégée de ce que contient chaque volume.

TOME I. L'art du Meûnier, du Boulanger & du Vermicellier.

ADDITIONS. I. Observations sur la mouture Saxonne & la préférence qu'elle mérite, avec les détails de cette méthode.

F ij

2. Mémoire sur la farine de pommes de terre;
par M. Bertrand.

3. Réglemens de police de la ville de Hall touchant les meüniers.

4. Réglemens pour le poids du grain , qui s'observent dans la ville de Vafungen & à Oberkochen.

5. Extrait des œuvres de Van-Swieten & de Reighard , sur le froment.

6. Mémoire sur l'utilité & la nécessité de se régler dans le commerce des grains , principalement pour le poids.

7. Maniere dont on fait le pain en Hongrie.

8. Réglemens de la ville de Leipfick pour les boulangers de la campagne.

9. Observations sur les moyens de conserver les grains.

10. Traité complet des diverses sortes de grains & de pains , en dix sections, traduit de l'italien de D. Xavier Manetti.

TOME II. Les quatre premières sections sur les fers , & dont la quatrième est le Traité du fer , par M. Swedenborg. On y a joint la description de l'art du Charbonnier.

ADDITIONS. 1. Notes en grand nombre & souvent critiques , tirées des chymistes Allemands.

2. Méthode d'épurer le charbon de terre pour le rendre propre à la fonte des mines de fer.

3. Additions à l'art du Charbonnier , par MM.

Duhamel du Monceau, Dangenouft & Jars.

TOME III. L'art du Tanneur, du Chamoiseur, du Mégiffier, du Corroyeur, du Parcheminier, de l'Hongroyeur, du Marroquinier, du Faiseur de cuirs dorés & argentés, du Cordonnier, du Paumier-Raquetier & de la Paume.

ADDITION. Mémoire traduit de l'allemand, contenant la description de diverses sortes de chauffures.

TOME IV. L'art du Tuilier & Briquetier, de l'Ardoisier, du Couvreur, du Chauffournier, du Papetier, du Cartonier & du Cartier.

ADDITIONS. 1. Maniere dont l'art du Tuilier & Briquetier s'exerce en Suisse.

2. Ordonnance du duc de Brunswick, portant règlement pour déterminer la qualité & les dimensions des tuiles & des briques, avec des observations générales & économiques sur ce sujet.

3. Directions sur la maniere de disposer les tuileries & de cuire les briques avec la plus grande économie pour le bois. Ouvrage traduit du suédois, contenant les détails, les calculs & les planches nécessaires.

4. Méthode suivie en Allemagne & en Suisse pour couvrir les maisons de chaume.

TOME V. Les trois premières sections du *Traité des pêches*, avec l'histoire naturelle des poissons.

ADDITIONS. 1. *Avant-propos*, contenant le plan

du nouvel éditeur , en traitant cette ample matière , avec une notice des principaux auteurs de divers pays qui en ont écrit.

2. Maniere dont on pêche la truite & l'ombre à la ligne , en Franconie & dans les rivières de la Suisse.

3. Description d'une pêche particuliere qui se fait sur les côtes de la Dalmatie Vénitienne.

TOME VI. L'art du Serrurier , l'art du Chandelier , & la premiere partie de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre.

ADDITIONS. 1. Examen chymique du charbon de pierre anglais , comparé avec celui qui se trouve en Saxe,

2. Annonce insérée dans les papiers publics à Leip-sick , sur l'usage économique des charbons de terre.

3. Examen & notice des mines de ce charbon qui se trouvent dans la Boheme , & de l'emploi qu'on y en fait.

4. Notes tirées des principaux minéralogistes Alle-mands sur la même matiere.

TOME VII. L'Art de la draperie , l'Art de friser ou ratiner les étoffes de laine , l'Art de faire des tapis façon de Turquie , l'Art du Chapelier , l'Art du Ton-nelier , l'Art de convertir le cuivre en laiton , & l'Art de l'Epinglier.

ADDITIONS. 1. Mémoire sur les laines , placé à la suite du texte en forme de notes , avec les

Observations de M. Rousseau sur le même sujet.

2. Supplément remis à sa place dans le texte, contenant l'histoire des chapeaux.

3. Lettre critique d'un fabricant de chapeaux, à M. l'abbé Nollet, auteur de la description de cet art. Réponse de l'abbé & réplique du chapelier.

4. Mémoire pour le sieur Prévot, chapelier, touchant l'art par lui recouvré de feutrer la soie. Rapport & avis des commissaires de l'académie des sciences sur cet objet.

5. Addition à l'Art du Tonnelier, enseignant la construction des grandes tonnes, inconnues en France, mais connues en Allemagne sous le nom de *foudres*, avec les moyens de les affranchir lorsqu'elles ont pris un mauvais goût.

6. Addition à l'art de convertir le cuivre en laiton, traduite de l'allemand.

TOME VIII. L'Art de l'Indigotier, l'Art de faire la porcelaine, l'Art du Potier de terre, l'Art de faire des colles, la Fabrique de l'amidon, l'Art du Savonnier & l'Art du Relieur.

ADDITIONS. I. Dissertation couronnée sur la maniere de préparer le pastel pour en tirer une couleur semblable à celle de l'indigo.

2. Mémoire sur un insecte qui se trouve sur les feuilles du guesde ou du pastel écrasées.

3. Extrait du dictionnaire de commerce de Ludovici touchant les différentes especes d'indigo.

4. Mémoire du P. d'Entrecolles sur la porcelaine de la Chine, inséré ici en entier *in-folio*, & qui n'est que par extrait dans le cahier.

5. Extrait du *Systema mineralogicum* de Vallerius, & description de la terre propre pour la porcelaine.

6. Mémoire sur la manière dont on fait l'amidon en Allemagne, placé en forme de notes au-dessous du texte.

7. Note concernant le savon de Starkey.

TOME IX. Les six premières sections de l'Art de fabriquer les étoffes de soie, avec l'Art de les teindre.

ADDITIONS. 1. Etat actuel des manufactures en soie dans le Brandebourg.

2. Description anatomique & histoire naturelle du ver à soie.

3. Instructions sur la culture du mûrier blanc.

TOME X. Les deux premières sections de la seconde partie du Traité des pêches.

ADDITIONS. 1. Pêches qui se font dans quelques lacs & rivières de la Suisse.

2. Pêche du saumon en Hollande.

3. Règlement de police de la ville de Zurich par rapport à la pêche, & qui y entretient en tout tems l'abondance du poisson.

4. Histoire de la pêche du saumon en basse-Bretagne.

5. Description des pêches qui se font dans le Volga.

TOME XI. Les sections 3 , 4 , 5 & 6 de la
 Seconde partie du Traité des pêches.

ADDITION. Extrait d'un mémoire sur le carpeau
 de Lyon.

TOME XII. L'Art du Distillateur d'eaux-fortes ,
 l'Art du Distillateur liquoriste & l'Art du Vinaigrier.

ADDITIONS. 1. L'Art du Vinaigrier en entier ,
 qui ne se trouve pas dans les cahiers *in-folio*, quoi-
 qu'approuvé par l'académie des sciences.

2. Commentaire & notes sur les trois arts , par un
 habile chymiste Allemand.

3. Observations générales sur le Distillateur d'eaux-
 fortes , avec quelques procédés nouveaux , inventés
 par les Allemands.

Supplément à l'art du Distillateur liquoriste , tiré
 de l'ouvrage de M. Dubuiffon.

5. Observations & additions pour ces trois arts ,
 fournies par l'auteur depuis l'impression de son ma-
 nuscrit.

TOME XIII. L'Art de la Peinture sur verre &
 de la Vitrerie , & l'Art du Plombier & Fontainier.

TOME XIV. L'Art du Perruquier , l'Art du Tail-
 leur pour hommes & pour femmes , la Couturiere ,
 la Marchande de modes , la Lingere , l'Art du Bro-
 deur , du Cirier , du Criblier , du Coutelier en ouvra-
 ges communs , du Sellier & Bourrellier.

ADDITIONS. L'Art du Mouleur en plâtre , ap-

prouvé par l'académie des sciences , & qui n'est point dans les cahiers *in - folio*.

TOME XV. La Fabrique des ancrs , la Forge des enclumes , le nouvel Art d'adoucir le fer fondu , l'Art du Faiseur de peignes d'acier , l'Art de réduire le fer en fil d'archal , & l'Art de raffiner le sucre.

ADDITIONS. 1. Mémoire contenant des procédés économiques pour la fabrication des fils de fer & de fenderie , par M. Fleur.

2. Description des mines & des fourneaux de fer de Baruth , par M. le comte de Solms-Baruth , traduite de l'allemand.

3. Extrait d'un ouvrage anglais sur l'Art d'adoucir le fer fondu,

4. Description des tréfileries de la Suisse , supérieures à celles de France,

5. Nouvelle méthode d'affiner l'argent , traduite de l'allemand.

TOME XVI. Les trois premières sections de la seconde partie de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre,

TOME XVII. La quatrième & dernière section de cette seconde partie du même art.

TOME XVIII. Table analytique des matieres de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre. Nouvelle méthode pour diviser les instrumens de mathématiques & d'astronomie. Description d'un microscope & de divers micrometres.

Additions pour ces trois derniers volumes. I. Plusieurs morceaux fournis par l'auteur depuis l'impression des cahiers in-folio, & d'autres tirés de divers ouvrages sur le charbon de terre & son emploi.

2. Histoire & analyse des opérations faites sous la direction de M. le comte de Stuart, touchant l'usage des braises de charbon de terre en métallurgie.

3. Description d'une manufacture de menus bijoux en jayet.

4. Fabrication des braises de charbon à Bruxelles.

5. Mémoire sur l'exploitation des mines de charbon en Provence.

6. Entreprise formée en France pour appliquer les braises de charbon de terre au chauffage domestique.

7. Consultation & avis donnés par l'auteur, sur divers points de jurisprudence concernant les mines.

8. Tableau général des préjugés & des erreurs populaires, contraires à l'usage de la houille, avec leur réfutation, & les avantages de ce feu en comparaison de celui où l'on emploie le bois.

Le TOME XIX actuellement sous presse, contiendra les trois arts sur les fabriques d'étoffes, publiés l'année dernière, dont M. Roland de la Platière est l'auteur, & ceux qui ont paru depuis lors, autant qu'il en faudra pour rendre l'épaisseur de ce volume proportionnée à celle des volumes précédens.

Au reste , la partie typographique de cet ouvrage est très - soignée pour le caractère , le papier & la correction. Les planches qui accompagnent le texte se gravent à Paris.

On ne doit pas omettre que , comme on a retranché dans l'Encyclopédie in-4°. les détails & les planches relatives aux arts mécaniques , la collection que l'on propose en devient le supplément naturel & nécessaire.

Le prix de chaque volume est de 12 liv. de France , toutes planches comprises. Ainsi la partie de cette collection actuellement publiée en dix-huit volumes , & qui renferme le texte entier de quatre-vingt-trois des cahiers des arts *in-folio* , avec deux nouveaux arts , coûterait 216 livres.





P R O S P E C T U S.

*RECHERCHE des principes de l'Economie politique ,
ou Traité de la science du gouvernement intérieur
d'un état libre , principalement par rapport à la
population , à l'agriculture , au commerce , à l'in-
dustrie , à la monnoie , à l'intérêt de l'argent , à
la circulation , à la banque , au change , au crédit
public , aux dettes d'un état , & aux impôts.
Traduit de l'anglais , par M. Gaspar GOGUEL ,
conseiller de la régence de Montbéliard.*

LE traité qu'on annonce ici est un ouvrage vraiment original , premier dans son espece , & composé par un savant Anglais , qui s'est déjà fait un grand nom dans la république des lettres. Plusieurs écrivains célèbres se sont occupés de différentes branches particulières de l'économie politique ; mais personne , avant le *chevalier Stuart* , n'a osé les embrasser toutes ensemble pour en faire un système , un code pour les hommes d'état & pour tous ceux qui ont quelque part au gouvernement des peuples.

Les journalistes Anglais , quelque prévenus qu'ils aient été contre ce qu'ils appellent les maximes étrangères de l'auteur , n'ont pas laissé que d'en reconnaître le prix & l'excellence.

« Tout bien compté , dit le *Critical Review* , nous

devons envisager cet ouvrage comme un code pour les ministres de la Grande-Bretagne , d'autant plus qu'il ouvre des sources de connaissances politiques , qui n'ont pas encore été recherchées jusqu'à présent , & auxquelles on peut recourir avec les succès les plus salutaires. Cet ouvrage , dit le même journaliste dans un autre endroit , découvre à l'œil le plus curieux les sources d'économie politique les plus dignes de ses recherches. Tout le mécanisme d'un état y est expliqué ; & tous les nœuds gordiens , au lieu d'y être coupés , en sont parfaitement dénoués. »

« Ce traité , disent les auteurs du *Monthly-Review* , autre journal anglais , abonde en idées , dont plusieurs sont neuves , & qui toutes ensemble présentent à l'esprit l'avantage d'un excellent arrangement ; de façon qu'on peut fort bien comparer le tout à un morceau de magnifique broderie , dont le modèle est si chargé de travail , & combiné avec tant d'art , qu'il n'est pas possible d'en faire distinctement un tableau raccourci , ni d'en séparer une partie , sans lui laisser un air d'imperfection. »

Il n'eut pas plus tôt paru , qu'une société de Hambourg s'empressa d'en faire la traduction en langue allemande. Cela n'a pas empêché le célèbre professeur de l'université de Tubingue d'en donner à peu près dans le même tems une autre traduction dans la même langue.

Il mérite d'autant plus d'être aussi connu en France ,

que le chevalier Stuart y a passé la plus belle partie de sa vie , & y a rassemblé la plupart de ses matériaux & de ses observations. Il l'a d'ailleurs désiré lui-même , & a engagé l'auteur de cette traduction , qu'il connaissait particulièrement , à se charger de cette entreprise.

Aussi a-t-elle été commencée sous ses yeux dans un tems où celui-ci avait le bonheur de vivre familièrement avec lui ; & après son retour en Ecosse sa patrie , tous les cahiers de cette traduction lui ont été envoyés pour en faire la révision , à laquelle il a ajouté plusieurs notes qui lui avaient été fournies par les critiques anglaises.

Tout cela serait facile à constater , si l'on soupçonnait que quelqu'un pût en douter un instant.

Il n'en faut , sans contredit , pas davantage pour assurer le public de la fidélité de cette traduction , & pour établir la préférence qu'elle mérite sur celles qui en ont été faites dans la langue allemande , & même sur l'original , si on ose le dire , après l'aveu qu'en a fait le chevalier Stuart lui-même.

Comme les premières feuilles sont sur le point d'être mises sous presse , on a cru devoir publier le présent avertissement , pour que les littérateurs français & les amateurs de pareils ouvrages aient la satisfaction d'apprendre qu'une excellente composition anglaise va être convertie en un vrai original français , enrichi de plusieurs éclaircissemens fournis par l'auteur.

L'ouvrage que l'on annonce aura trois volumes

in-8°, imprimés en mêmes papier & caractères que ce Prospectus, & sera orné du portrait de l'auteur. Le prix de la souscription sera de 7 liv. 10 s. argent de France, qui se paieront en recevant l'exemplaire.

On peut souscrire chez la Société Typographique de Neuchâtel en Suisse, & chez d'autres Libraires ses correspondans en divers pays.

T A B L E.

<i>Histoire des campagnes de Gustave-Adolphe en Allemagne, &c.</i>	page 3
<i>Réflexions sur quelques points de nos loix, &c.</i>	16

T H É A T R E S. 40

P I E C E S F U G I T I V E S.

<i>Gravure.</i>	49
<i>Programme.</i>	52
<i>Pour la fête d'un vieillard.</i>	53
<i>Épître pour le premier jour de l'an.</i>	55
<i>Le Conseil des médecins. Fable.</i>	57
<i>Épître à mon amie.</i>	59
<i>Épigramme.</i>	60
<i>Autre.</i>	61
<i>Lettre au Rédacteur du journal.</i>	ibid.
<i>Lettre de M. G. D. L. R. aux Auteurs du journal de Neuchâtel.</i>	63
<i>Probabilités de la vie, &c.</i>	66
<i>Épître d'un amant à sa maîtresse, &c.</i>	81
<i>Tableau de la nouvelle édition, &c.</i>	83
<i>Prospectus,</i>	93

N O U V E L L E S

P O L I T I Q U E S.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE. On travaille avec beaucoup d'activité dans les chantiers de cette capitale. On ne se contente pas de réparer les vaisseaux qu'il y a, on en construit de neufs. L'intention de la Porte paraît être d'augmenter le nombre de ceux destinés à croiser dans l'Archipel & dans la Méditerranée.

R U S S I E.

Pétersbourg. Les liaisons qui se sont formées entre cet empire & la Crimée, depuis la paix de Kainardgi, se raffermissent & s'étendent journellement. Le khan actuel envoie à l'impératrice une nouvelle ambassade, qui est déjà partie de Caffa. Les relations qui existent aujourd'hui entre les Russes & les Tartares peuvent assurer à la longue aux premiers l'empire sur la mer Noire, & leur faciliter une communication par la Méditerranée avec le reste de l'Europe.

La cour de Russie cherche de plus à s'assurer également de la mer Caspienne, par des établissemens fixes sur les bords occidentaux de ce grand lac. Déjà depuis plus d'un an on travaillait en silence à Astracan aux préparatifs d'une expédition sur cette mer. Le comte de Wainovoich, qui y avait conduit une escadre équipée à l'embouchure du Wolga, avait encore négocié avec un khan de ces contrées pour obtenir la cession de quelques terrains à Astrabad & à Fera-

Mars 1782.

G

bad. Ces premiers pas pourront assurer aux Russes le commerce entier de la Perse , qui serait assez riche pour les empêcher d'envier aux autres nations d'Europe les profits qu'elles retirent de leurs établissemens en Amérique. Dans cette vue l'expédition dont nous venons de parler a dû se rendre de l'embouchure du Wolga dans les provinces persannes de Shirvan & de Ghilan , & y prendre possession des villes de Baku & d'Astara.

S U E D E.

Stockholm. La grossesse de la reine ne paraît plus douteuse. Le bruit s'en soutient & se confirme ; on dit même que dans peu elle sera déclarée à la cour.

Pierre Chrysofôme d'Usson de Bonnac, comte d'Usson, mestre-de-camp au service de S. M. T. C. & son ambassadeur en cette cour, est mort le matin du 20 janvier ; il avait été attaqué d'un coup d'apoplexie le 16 , au moment où il sortait pour avoir une conférence avec le comte de Scheffer, premier ministre d'état. Ce ministre est mort dans la cinquante-huitième année de son âge , & est généralement regretté.

Les députés de la compagnie des négocians en gros dans cette capitale furent admis dans le courant de janvier à l'audience du roi , à qui ils rendirent de très-humbles actions de grâces de la protection que S. M. a accordée au commerce dès le commencement de la guerre. Ils eurent l'honneur en même tems d'offrir à S. M. un demi-écu pour chaque last de tous les navires marchands de six cents tonneaux & au-dessus qui mettront en mer jusqu'au premier mai de l'année prochaine, afin de contribuer aux frais des équipemens nécessaires pour l'entretien & la continuation de cette protection utile. Le roi touché de l'esprit de patriotisme que ce corps a manifesté en cette occasion, a gracieusement accepté leurs offres.

Le prince évêque de Lubeck , ayant depuis peu demandé au roi de bien vouloir aussi protéger ses sujets qui font le commerce maritime , S. M. a répondu à ce prince qu'elle donnerait à ses officiers des ordres conformes à ses desirs , pourvu que de son côté il la mît en état d'instruire ses commandans d'escadres de la forme & teneur des passe-ports & papiers de mer , dont les navires marchands d'Oldembourg sont ordinairement munis en sortant de leurs ports & rades.

Il s'est élevé depuis quelques mois une troupe de fanatiques , qui ont conçu le projet de réformer le culte divin ; ils sont tous de la lie du peuple ; leur chef est un nommé Collin , ouvrier en soie. Comme leur état les rend plus susceptibles que d'autres d'une fermentation dangereuse , & qu'ils ne laissent pas que de faire nombre de prosélytes dans la classe la plus basse du peuple , la police a pris des mesures pour que leurs fréquentes & nombreuses assemblées ne puissent avoir des suites tumultueuses & contraires au repos public.

D A N E M A R C K.

Copenhagen. La compagnie des Indes occidentales , dont le fonds est de cinq mille actions à cent rixdallers chacune , a fait l'année dernière des gains immenses , les actions se vendaient huit cents soixante rixdallers. Il y a vingt ans que le commerce de ce royaume aux Antilles était très-peu de chose ; on y envoyait environ sept bâtimens par an , aujourd'hui il en part des rades & ports danois environ quatre-vingt. La prise de Saint-Eustache & la vente des effets des propriétaires de l'isle , faite par l'amiral Rodney , n'a pas peu contribué aux profits de la compagnie , qui a maintenant sur mer pour la valeur de trois millions & demi de rixdal.

A L L E M A G N E.

Vienne. Les couvens supprimés par l'empereur sont au nombre de cinquante. Le nonce du pape remit à cette

occasion le 12 décembre dernier au comte de Kaunitz , chancelier d'état , un mémoire auquel il a été fait réponse le 19 janvier. L'un & l'autre ont été imprimés , & n'ont produit aucun changement dans le système actuel de S. M. I. Le nonce ayant remis un second-mémoire le 21 janvier , il lui fut répondu le 23 , qu'à l'avenir toute remontrance sur cet objet serait superflue.

Les magnats de Hongrie ont fait des représentations à l'empereur , contre son édit de tolérance , qui n'ont produit aucun effet. S. M. I. a même élevé à la dignité de magnat M. Jesjenac , noble Hongrois , établi à Presbourg , & protestant de la confession d'Augsbourg. C'est le premier protestant qui ait joui depuis longtemps de cet honneur.

Les protestans établis dans cette capitale , ont eu l'honneur de remettre à l'empereur un mémoire contenant les témoignages de leur reconnaissance. S. M. I. les a accueillis de la manière la plus gracieuse. On travaille actuellement à la construction de leurs maisons de prières. M. de Fries , banquier de cette ville , a donné pour cet objet dix mille florins. En attendant qu'elles soient bâties , les protestans seront obligés de faire baptiser leurs enfans par des prêtres catholiques ; cela se fera dans tous les endroits jusqu'à ce que leurs oratoires soient construits & pourvus de pasteurs.

I T A L I E.

Padoue. Les changemens que l'empereur a introduits dans ses états , ont fort alarmé la cour de Rome. Elle n'a pu se diffimuler la perte immense que lui cause les édits de S. M. I. & combien les ordonnances qui sortent de la chancellerie de Vienne limitent l'autorité du saint siege. Aussi , dès que ces édits ont été connus dans la capitale du monde chrétien , le pape a ordonné que l'on fit des prières publiques dans les églises pour fléchir la Divinité & obtenir d'elle qu'elle daignât

prendre sous sa protection son église dans ce moment de crise. Mais l'empereur, qui n'a ordonné tous ces changemens que parce qu'il est pleinement convaincu que la réforme qu'il introduit n'est point contraire aux vrais intérêts de la religion, & qu'il ne s'occupe d'ailleurs que du bonheur de ceux qui vivent sous sa domination, est resté ferme dans sa résolution, & a supprimé tous les ordres religieux qu'il a cru pouvoir supprimer sans inconvéniens. Il a limité le pouvoir ecclésiastique, & l'a restreint dans les bornes prescrites par l'évangile. On s'attend encore à un édit de sa part, en vertu duquel les évêques étrangers, dont les diocèses sont contigus à ses états, n'auront plus le droit de conférer des bénéfices dans les terres qui sont sous sa domination. Ce qui priverait entr'autres l'archevêque de Saltzbourg & l'évêque de Passau d'une grande partie de leur juridiction.

Ce que l'empereur a fait, & ce qu'on craint qu'il ne fasse encore, ont engagé le pape à demander à S. M. I. une entrevue. Elle s'est prêtée à cet égard aux desirs du chef de l'église. Dès que le S. Pere a eu connaissance de la réponse de l'empereur, il a fait les préparatifs d'un voyage à Vienne. Il est parti de Rome le 26 février, & est arrivé en cette ville le 8 du courant. On ne croit pas cependant qu'il puisse engager S. M. I. à changer de résolution, parce qu'elle ne s'est déterminée à tous les changemens qu'elle a introduits, qu'après y avoir mûrement réfléchi & senti combien ils étaient nécessaires.

A N G L E T E R R E.

Londres. La retraite du lord Germaine du ministère est effectuée. M. Welbore Ellis, ci-devant trésorier de la marine a été nommé secrétaire d'état pour le département de l'Amérique; & le lord avocat d'Ecosse lui succède dans sa place. Le lord Germaine, en quittant le ministère, a été élevé à la pairie sous le nom de

lord Sackeville. Plusieurs membres de la chambre des pairs ont témoigné le mécontentement qu'ils ressentent de le voir siéger parmi eux. Ils se fondent dans leur protestation, sur ce que ce lord avait été flétri sous le regne du feu roi par sentence d'un conseil de guerre, & déclaré incapable de servir jamais S. M. dans aucun emploi militaire, & trouvaient en conséquence que c'est déroger à l'honneur de la chambre que d'élever ledit lord à la pairie. La remontrance des pairs à cet égard n'a produit aucun effet, & lord Germaine a pris séance en cette qualité dans la chambre haute.

Le rappel de sir Henri Clinton, annoncée depuis long-tems, est enfin décidé. Le général Guy Carleton a été nommé pour le remplacer. Il sera secondé par le brigadier général Arnold, qui doit marcher sur ses pas, & qui, dit-on, a fait de grandes & vastes promesses à l'administration, qui se flatte qu'enfin on pourra faire rentrer les colonies d'Amérique sous l'obéissance de la Grande-Bretagne. Cependant la majeure partie de la nation ne pense pas de même à cet égard. On fait que des actes de sévérité de quelques commandans Anglais ont trop aigri le peuple de l'Amérique septentrionale pour que l'on puisse croire qu'il ne fasse pas les plus grands efforts pour soutenir l'indépendance qu'ils ont acquise au prix de leur sang.

On n'a aucune nouvelle intéressante des isles. On desire que l'amiral Rodney arrive bientôt aux Antilles, afin que, réunissant ses forces à celles de l'amiral Hood, on puisse réparer les pertes qu'on a faites précédemment dans ces parages, ou au moins que l'on soit à l'abri de nouvelles pertes.

F R A N C E.

Versailles. Madame Sophie de France, malade depuis quelque tems, est morte la nuit du 2 au 3 de ce mois. Cette perte est très-sensible aux Français si connus par l'attachement qu'ils ont pour le sang de leur

roi. Cette princesse s'était rendue recommandable, ainsi que Mesdames ses sœurs, par sa grandeur d'ame & la bonté de son cœur. On fait que le feu roi dans sa dernière maladie reçut de Mesdames de France ses filles, les soins les plus tendres & les plus empressés ; qu'elles n'abandonnerent point son lit jusqu'à son dernier moment, quoique la maladie de S. M. fût de nature à leur en faire craindre la communication, & qu'effectivement elles eurent aussi la petite vérole d'une manière si cruelle que l'on craignit pendant quelque tems pour leur vie. La cour a pris le deuil pour trois semaines à cette occasion.

Le 23 février le baron Lefort, aide-de-camp du général Falkenhayn, arriva à Paris avec des dépêches, annonçant que le général Anglais Murray avait arboré le drapeau blanc le 4 au matin, & demandé à capituler. Quelques heures après, le marquis de Crillon, mestred-camp, commandant du régiment d'Aquitaine, arriva avec des dépêches du duc de Crillon, qui nous apprennent que la capitulation, signée le 4 février à Mahon, contient neuf articles : 1°. qu'elle serait prisonnière de guerre, mais qu'elle sortirait de la place avec les honneurs de la guerre ; 2°. qu'elle pourrait retourner en Angleterre sur des bâtimens espagnols, payés par le roi d'Angleterre ; 3°. que les officiers ne pourraient point retourner en leur pays par terre, excepté ceux dont la santé l'exigerait ; 4°. les Corfès & Grecs seraient transportés à Livourne aux dépens de l'Angleterre ; 5°. la garnison ne serviroit point durant la guerre tant qu'elle ne serait pas échangée. Les articles suivans sont en faveur de la garnison, & lui promettent les égards qui sont dus à sa valeur & à la situation dans laquelle elle se rencontre. L'article 9 oblige le général Murray à laisser quelques-uns de ses principaux officiers en otages pour l'accomplissement des articles précédens jusqu'au retour des bâtimens de transport.

Le marquis de la Fayette est à la veille de son départ pour l'Amérique. Un particulier, ayant su que M. de la Fayette avait ouvert un emprunt de cinquante mille liv. en rentes perpétuelles chez son notaire, a été dès le moment porter cette somme en or chez ce dernier, en refusant tout intérêt, même deux ans après la paix. On ignore si M. de la Fayette acceptera cette somme à ces conditions.

P R O V I N C E S - U N I E S.

De la Haye. La province de Hollande a fait passer aux Etats-Généraux son préavis pour répondre à l'offre de la médiation de la Russie. Cette réponse est assez importante pour que l'on soit dans le cas d'en donner le précis. L. H. P. se réfèrent à la réponse qu'elles firent lors de la première offre de médiation de S. M. I. Elles espèrent qu'on prendrait pour base les traités antérieurs entre la Grande-Bretagne & la république, de même que l'on conserverait dans toute sa force le système de libre navigation & de neutralité, établi dans la déclaration de S. M. I. du 28 février 1780, auquel elle ne permettrait point qu'il fût porté atteinte dans les négociations de paix. Que si on ne pouvait obtenir la paix à ces conditions, L. H. P. espéraient que S. M. & les autres membres de la confédération armée les feraient jouir de l'effet réel de leurs engagements solennels; L. H. P. communiqueraient aux autres puissances confédérées, ainsi qu'aux cours de France & d'Espagne, l'acceptation de la médiation de S. M. I. mais on informerait ces deux dernières puissances que L. H. P. ne prendraient point avec la cour de Londres des engagements incompatibles avec la neutralité qu'elles ont observée avant la guerre avec les puissances belligérantes. Enfin, que la généralité requerrait S. A. en sa qualité d'amiral général de l'union, de concerter avec la cour de France le plan des opérations maritimes pour humilier l'ennemi commun.